



Joblo: la flamme de
sœur Violaine *Page B 10*



Philippe Couillard ferme la porte...
à un moratoire sur le **gaz de schiste** *Page A 3*

Saputo vend
ses célèbres petits
gâteaux Vachon
à des intérêts
mexicains

Page A 6

♦ www.ledevoir.com ♦

LE DEVOIR

VOL. CV N° 289

LE DEVOIR, LE VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$



Après des années de démarches, Eunnick Josué Kakudji, alias Kalala, a pu enfin être réuni avec son frère et sa sœur. À la vue de Kalala, sa petite sœur lui a grimpé sur son dos, les yeux remplis de larmes.

RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

PARRAINAGE DE RÉFUGIÉS

40 Kalala en attente à Québec

ISABELLE PORTER
à Québec

Le parrainage de réfugiés est devenu un véritable parcours du combattant avec les années. À Québec, le Comité d'accueil et d'aide aux réfugiés de Saint-Yves a actuellement 40 dossiers en attente dont chacun nécessite au minimum six ans de démarches.

« Les choses sont beaucoup plus difficiles qu'elles l'étaient », déplore Gilles Jolicœur, président de cet organisme qui est le plus important du genre dans la capitale. Agé de 84 ans, M. Jolicœur se consacre à l'aide aux réfugiés de façon bénévole depuis 35 ans.

Jeudi midi, il était à l'aéroport avec d'autres pour assister à l'arrivée des proches d'Eunnick Josué Kakudji, surnommé « Kalala ».

Comme le rapportait *Le Devoir* lundi, le jeune homme a consacré plus de 10 ans d'efforts à faire venir son frère et sa sœur de la République démocratique du Congo. Leurs parents ont été tués en 2001.

Au cours de cette période, le Comité d'accueil et d'aide aux réfugiés de Saint-Yves a amassé pas moins de 15 000 \$ pour financer les démarches de Kalala, et surtout les billets d'avion. Le Service d'accueil des réfugiés de Québec (SARQ) et sa responsable, Andrée Ju-neau, ont quant à eux pris en charge les démarches administratives.

M. Jolicœur a créé son comité à la fin des années 1979 avec les réfugiés de la mer, ces migrants fuyant par bateau le Vietnam. Pendant les 20 premières années de sa retraite du gouverne-

VOIR PAGE A 10 : QUÉBEC

NIGERIA

Un nouvel enlèvement de masse signé Boko Haram

Au moins 185 femmes
et enfants sont kidnappés
par le groupe islamiste

BUKAR HUSSAIN
à Maiduguri

Au moins 185 personnes ont été enlevées et 32 autres tuées par Boko Haram dans l'attaque d'un village du nord-est du Nigeria, selon un scénario quasi-identique et dans la même région où le groupe islamiste avait kidnappé en avril plus de 200 lycéennes dont on est toujours sans nouvelles.

Ce nouveau raid, survenu dimanche mais dévoilé jeudi, vient démontrer à nouveau la faiblesse de l'armée nigériane, mal équipée, en sous-effectif, dans une région qui est le théâtre d'attaques islamistes quasi quotidiennes et où Boko Haram a déclaré avoir instauré un « califat islamique ».

Goodluck Jonathan, candidat à sa réélection en février 2015 à la tête du pays le plus peuplé d'Afrique, très critiqué pour son manque de réaction au moment du rapt des lycéennes de Chibok, avait pourtant promis de mettre un terme aux violences et de reprendre la ving-

VOIR PAGE A 10 : BOKO



ED ARAQUE COLUMBIA PICTURES - SONY/ASSOCIATED PRESS

La comédie potache de Seth Rogen met en scène l'assassinat du dictateur Kim Jong-un.

L'écran politique

Pourquoi la Corée du Nord craint-elle tant la comédie
américaine *The Interview* ?

STÉPHANE BAILLARGEON

À cyberattaque, cyberréaction. Les pirates ont gagné. Sony a capitulé. Et le Tout-Hollywood se désole.

La grande rapine numérique qui permet à des filous de faire chanter et plier Sony Pictures Entertainment stimule aussi les critiques bien senties sur les réseaux sociaux.

L'acteur Rob Lowe, qui joue dans la pochade politico-fantaisiste *The Interview*, n'a pas du tout apprécié la décision du major de reporter *sine die* le lancement du film aux États-Unis comme au Canada et au Québec. Il a reproché à son employeur de s'être agenouillé devant la menace de représailles.

Sur son compte Twitter, il a carrément comparé le recul à l'attitude d'apaisement du pre-

mier ministre britannique Neville Chamberlain, signataire avec Hitler des accords de Munich, en 1938.

Mais comme il s'agit d'une comédie, les rigolos ne se privent pas. L'humoriste Michael Ian Black a eu ce bon mot : « On devrait répondre en refusant de diffuser tous les films comiques nord-coréens. »

L'attaque vient-elle seulement de là ? « Je crois que le gouvernement de la Corée du Nord est impliqué à un niveau ou à un autre dans le piratage de Sony, sans que je puisse dire dans quelle mesure précise », commente au *Devoir* Jenny

VOIR PAGE A 10 : FILM

Lire aussi › Troublante première. Un éditorial d'Antoine Robitaille. *Page A 8*

AUJOURD'HUI

Culture › Les dessins animés sont plus violents que les films destinés adultes, selon une étude. *Page B 4*

Les Sports › Hommage à Saku Koivu. L'ancien capitaine du Canadien de Montréal salue « les meilleurs partisans au monde ». *Page B 8*

Week-end › La magie hivernale. Une sélection d'activités familiales pour profiter du temps des Fêtes au Québec. *Page B 1*



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 7
Mots croisés..... B 7
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 9

ACTUALITÉS

PROSTITUTION

Québec laisse une chance à la nouvelle loi

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire
à Ottawa

La nouvelle loi fédérale sur la prostitution s'appliquera au Québec. Le gouvernement de Philippe Couillard n'a pas l'intention de donner suite à la requête de divers groupes de protection des travailleuses du sexe lui demandant de ne pas faire appliquer les nouvelles dispositions du Code criminel.

«La loi vient d'entrer en vigueur, pour le moment, nous allons observer quels sont les impacts de son application», a indiqué au *Devoir* le bureau de la ministre québécoise de la Justice, Stéphanie Vallée. «Le Québec considère que la prostitution est une forme de violence faite aux femmes. C'est pourquoi nous concentrons nos efforts sur la prévention et sur l'accompagnement des femmes qui veulent en sortir.»

La nouvelle loi fédérale est entrée en vigueur le 6 décembre dernier. Pour la première fois au Canada, elle rend la prostitution illégale, tout en offrant une amnistie à celles qui offrent des services sexuels. Seuls les clients seront poursuivis. Cependant, la loi restaure l'interdiction de sollicitation, autant pour les clients que les prostituées. Elle instaure aussi une interdiction de pratique proche de certains endroits tels que des écoles ou des parcs, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, ainsi qu'une interdiction de diffuser des publicités de services sexuels.

Dès l'entrée en vigueur de la loi, divers groupes de protection des travailleuses du sexe ont demandé aux provinces de ne pas la faire appliquer. Le Code criminel est de compétence fédérale, mais il



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

La loi criminalise la prostitution, mais offre l'amnistie à celles qui proposent leurs services.

« Nous concentrons nos efforts sur la prévention et sur l'accompagnement des femmes qui veulent en sortir »

Stéphanie Vallée, ministre de la Justice

revient aux provinces, dans les consignes qu'elles donnent à leurs procureurs, de décider de déposer ou non des accusations.

Interroger la Cour d'appel

Le Réseau juridique canadien VIH/sida a même envoyé une lettre aux quatre principales provinces canadiennes où la prostitution prolifère : le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Manitoba. La requête,

cosignée par des dizaines de groupes à travers le pays, est simple : «renvoyez la loi à la Cour d'appel de votre province avant de déposer des accusations en vertu de cette loi ou de donner la consigne à la police de la faire appliquer», est-il écrit. L'objectif de ce renvoi serait de vérifier la constitutionnalité des nouvelles règles fédérales. Le groupe veut ainsi s'assurer que ces règles respectent l'esprit du jugement Bedford de la Cour

suprême rendu l'an dernier, jugement à l'origine de la réouverture du débat sur la prostitution.

Pour l'instant, seul l'Ontario s'est mouillé sur la question. La première ministre, Kathleen Wynne, a déclaré la semaine dernière qu'elle avait «de graves inquiétudes» à propos de cette loi. Elle a demandé à sa ministre de la Justice d'en étudier la validité constitutionnelle et de proposer des options en cas d'invalidité soupçonnée.

La semaine dernière, *Le Devoir* indiquait qu'au SPVM, on ne s'attendait pas à consacrer beaucoup d'énergie à traquer les publicités sexuelles ou les prostituées pratiquant près d'endroits interdits au milieu de la nuit.

Le Devoir

IRAK

L'armée prête pour une mission prolongée

MARIE VASTEL
Correspondante parlementaire
à Ottawa

La Défense reconnaît, comme la communauté internationale, que neutraliser le groupe armé Etat islamique prendra plus de six mois. Et si le Canada décide de prolonger sa mission en Irak, l'armée a déjà son plan de match dans ses cartons.

Au début du mois, le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, affirmait que les efforts des États-Unis seraient «probablement mesurés en années». Un haut placé de son gouvernement a parlé de trois ans. La semaine dernière, le ministre canadien de la Défense, Rob Nicholson, confiait qu'il allait «examiner» l'idée de prolonger la mission qui doit normalement prendre fin en avril.

Le commandant de la Force opérationnelle interarmées déployée en Irak a confirmé jeudi que les hauts gradés de l'armée canadienne prédisent eux aussi que la lutte contre l'EI ne sera pas terminée dans six mois. «Mais mon mandat, c'est que nous avons un engagement présentement de la part du gouvernement du Canada de fournir nos forces pour six mois», a indiqué le colonel Daniel Constable, lors d'une conférence téléphonique depuis le Koweït, où sont basées les forces canadiennes pour mener leurs opérations.

L'armée canadienne exécute les ordres que lui donnera le premier ministre, a-t-il résumé. «Nous avons des plans de préparés, comme ça

si nous devons prolonger nous allons le faire. Si le gouvernement décide que six mois c'est suffisant, nous avons des plans pour ce redéploiement également», a affirmé le colonel Constable.

Nouveaux bombardements

Deux avions de chasse canadiens ont bombardé deux positions défensives de combat de l'EI mercredi, d'où les djihadistes tentaient de freiner l'avancée des forces irakiennes qui essaient de reprendre le contrôle de la région de Sinjar. L'opération canadienne s'est déroulée dans le cadre d'une mission de la coalition comptant huit bombardements, au nord-ouest de Mossoul.

Le colonel Constable a nié que la coalition internationale commence à manquer de cibles, tel que l'avancent certains analystes. Au contraire, si les postes de l'EI sont plus difficiles à cerner, c'est parce que le groupe armé se replie et que les bombardements ont freiné ses opérations.

«Ils ont érigé des positions de combat de défense, des havres de refuge, des endroits d'où ils peuvent mener leurs attaques», a expliqué le colonel, qui coordonne la mission entamée il y a deux mois. Ce sont ces postes d'opérations que frappe la coalition, à la demande des forces irakiennes. «Alors cela ne permet pas à l'EI de se cacher des forces irakiennes ou des kurdes ou des peshmerga», a résumé le commandant.

Le Devoir

(S') OFFRIR DU BONHEUR

Avec tout achat de carte-cadeau pour l'expérience thermale avant le 20 décembre, BALNEA vous en offre une de soirée* !



LE BONHEUR ÉMANE DE NOTRE NATURE



MODES DE LIVRAISON



Instantanée
Par courriel



En 1 à 5 jours
ouvrables
Envoi régulier
ou poste expresse



Cueillette à Montréal
À la boutique-cadeaux BALNEA
4137 rue Saint-Denis

forfaits.balnea.ca

balnea
réserve thermale

*Certaines conditions s'appliquent. Consultez le balnea.ca pour tous les détails.

LE DEVOIR
AU BOUT DES DOIGTS.
PRATIQUE, SIMPLE,
CONVIVIAL.



MODE HORS-
CONNEXION



CONTENU
ENRICH



NAVIGATION
INTUITIVE

L'OFFRE GRATUITE SE POURSUIT JUSQU'AU 5 JANVIER.
TÉLÉCHARGEZ SANS TARDER.

ACTUALITÉS

Ne rien céder

CHRISTIAN
RIOUX
à Paris



En cherchant ce qui pourrait se rapprocher le plus d'un cadeau de Noël à offrir à mes lecteurs, je suis tombé sur ce pur délice que constitue le tout dernier livre d'Alain Borer. *De quel amour blessée. Réflexions sur la langue française* (Gallimard) est le genre de livre que l'on voudrait lire pendant des semaines tant chez lui rien ne lasse. Borer n'est pas un théoricien de la langue comme il en existe tant, même s'il en maîtrise tous les secrets et toutes les nuances, c'est d'abord un poète et un praticien qui sent jusqu'au fond de son être les mots et l'esprit de notre langue.

Ce livre érudit et provocant s'ouvre sur une anecdote qui se déroule à Montréal. Déambulant près du Jardin botanique, un jour, le poète demanda naïvement son chemin à une passante et se fit répondre: «*Speak White!*» Pour le spécialiste de Rimbaud, cette injonction n'est plus aujourd'hui simplement adressée aux Québécois, mais au monde entier et au premier titre à la France.

C'est peut-être parce qu'il connaît bien le Québec et l'Acadie que l'auteur n'hésite pas non plus à parler du «*devenir shiak de la langue française*». Tout au long de ces 300 pages, Alain Borer fait l'inventaire des dégâts subtils et moins subtils que l'angloish, version impérialiste du globisch, a déjà causés à la langue française. Cela va de la disparition de la double négation («*On lâche rien*») à la disparition (ou confusion) des prépositions (Statistique Canada) en passant par l'effacement de la transitivité («*il a commenté*»).

Comme Gaston Miron, Borer sait pourtant que, malgré ses défauts, une phrase comme «*passer-moi le wrench*» demeure parfaitement française. C'est pourquoi il distingue les «*fre-daines*» sans conséquence des altérations morphologiques qui heurtent la logique même et la clarté de la langue française.

Dans notre rapport avec l'anglais, dit-il, nous sommes passés de l'enrichissement mutuel à l'asphyxie. Pour Borer, un certain nombre de ces fautes constituent ni plus ni moins qu'une atteinte au «*disque dur*» du français, à sa grammaire profonde. Ainsi en va-t-il de l'effacement du «*e*» muet, de la généralisation du neutre, de l'inversion systématique contraire à la logique française («*full français*»), de l'utilisation de mots français dans leur sens anglais («*juste pour rire*»), de ces mots composés à l'anglaise ou à l'allemande (cybersécurité) et de la perte de la mémoire latine qui représentait jusque-là le vivier servant à composer de nouveaux mots. Telles sont les caractéristiques de ce que Borer nomme la nouvelle «*grammaire colonisée*».

◆ ◆ ◆

Les Québécois y reconnaîtront nombre d'évolutions récentes de leur propre langue où la syntaxe et le vocabulaire anglais sont, quoi qu'on dise, mille fois plus présents qu'en France. Qu'on pense aux «*cibles*», au «*bon matin*», au «*téléphone intelligent*» et à ces animateurs qui proposent tout naturellement aux auditeurs de leur «*partager un texte*». On aurait presque la nostalgie du «*chien chaud*» de nos grands-parents!

À cause de son lien originel avec la littérature et parce qu'il a porté aux nues la conversation et le goût pour la finesse, l'élégance et la clarté, le français est la victime de choix de l'anglomanie, explique le poète. Langue «*la plus écrite*» (avec le russe), dit-il, le français n'est pas la langue d'un terroir, mais celle de Rimbaud, Villon et Victor-Lévy Beaulieu (*). Contrairement à la plupart des autres langues, en français, c'est l'écrit qui mène le bal et impose par exemple les liaisons dans la lecture. Voilà pourquoi le français souffre plus que les autres de l'oralité ambiante.

Langue très féminine tant par la finesse de son élocution que par la marque discrète de son «*e*» muet, le français se bute aussi au triomphe du neutre asexué anglo-saxon. Triomphante dans le gueuloir de Flaubert, elle perd sa sonorité dans le vacarme français du hip-hop. Il y aurait aujourd'hui, dit Michel Serres, plus de mots anglais sur les murs de Paris que de mots allemands sous l'Occupation.

Évidemment, les naïfs prétendront que la langue «*évolue*». Mais pour Borer, jamais le français n'a subi une telle invasion sur une période aussi courte. Pas même à la Renaissance avec l'arrivée massive de mots italiens. Alain Borer n'est pas optimiste. Il voit déjà poindre une «*shiakophonie*» dans l'Europe libérale.

On pourra trouver Borer trop pessimiste. Peu importe, son livre est une thérapie de choc salvatrice. Une incitation à «*ne rien céder*». Joyeux Noël quand même.

(*) L'occasion est trop belle ici de constater que jamais la France, l'Allemagne, les États-Unis ou même un pays aussi petit que la Slovaquie ne laisseraient un auteur de la trempe de VLB faire la manche pour publier un ouvrage aussi majeur que son livre sur Nietzsche (s'il faut en croire l'importance de ceux qu'il a déjà écrits sur Hugo, Kerouac, Melville, Ferron et Joyce). C'est cela aussi, être colonisé.

crioux@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Philippe Couillard estime cependant que l'industrie devra générer une plus grande acceptabilité sociale avant de lancer une éventuelle exploitation.

GAZ DE SCHISTE

Philippe Couillard ferme la porte... à un moratoire

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, refuse d'imposer un moratoire sur les activités de fracturation hydraulique, craignant de tuer tout espoir de développement du gaz de schiste au Québec.

«*Je n'aime pas les "moratoires" parce que quand vous mettez un moratoire en place, vous verrouillez la porte. Je veux que les portes restent ouvertes [ou à tout le moins] que les gens sachent comment ouvrir la porte*», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse jeudi avant-midi.

Ainsi, il n'emboîtera pas le pas à ses homologues du Nouveau-Brunswick, Brian Gallant, et de l'État de New York, Andrew Cuomo, en frappant d'un interdit — temporaire ou permanent — la fracturation hydraulique. M. Couillard se refuse de gouverner à coups de moratoires. «*Je n'aime pas le "moratoire", car une fois que vous mettez en place un moratoire, c'est un travail d'enfer pour le lever si vous avez besoin de le faire un jour*», a-t-il souligné.

Le chef du gouvernement a cherché à corriger jeudi l'impression donnée par des entrevues accordées dans la foulée du dévoilement du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), lundi. «*À ce moment-ci*», l'industrie gazière et pétrolière a ni d'intérêt

Une huitième condition

Le chef caquiste, François Legault, incite le gouvernement libéral à s'assurer d'obtenir des «*redevances*» en échange de son appui au projet de pipeline Énergie Est de TransCanada. «*Si j'étais à la place de Philippe Couillard, j'essaierais de négocier avec l'Alberta des redevances. Dans l'état actuel, les risques excèdent les retombées économiques pour le Québec*», a-t-il affirmé au *Devoir*.

sur le plan économique ni l'appui de la population pour forer le sol québécois. «*Ces deux critères doivent être réunis. Je ne vois pas cela se produire dans un avenir proche*», a-t-il affirmé aux journalistes dans le hall de l'édifice Honoré-Mercier.

«*Définitif*»?

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, presse M. Couillard à dissiper l'incertitude pesant sur l'industrie pétrolière et gazière. «*Ça a d'air d'être [un non] "définitif" [à l'exploitation du gaz de schiste]. Si c'est "définitif", c'est irresponsable*», a-t-il dit lors d'un entretien avec *Le Devoir*.

Les entreprises détentrices de permis devront parvenir à un

certain consensus social avant de lancer leurs opérations, a-t-il précisé. Mission impossible? Pas du tout, selon M. Legault. «*Il y a des régions comme Bécancour où il y a une acceptabilité sociale*», a-t-il soutenu.

La population québécoise ne peut «*pas se permettre de mettre de côté tous les projets économiques, que ce soit le gaz de schiste, que ce soit le pétrole d'Anticosti*», a-t-il martelé, rappelant du même souffle l'écart de richesse «*important*» entre le Québec et le reste de l'Amérique du Nord.

La députée péquiste Martine Ouellet a aussi décodé dans les propos de M. Couillard, tenus plus tôt cette semaine, un «*changement de position*» au sujet de l'exploitation du gaz de schiste. «*Enfin! Enfin! Il commence à [entendre] raison*», se réjouissait-elle jeudi, estimant que le «*pouvoir citoyen*» a forcé le Parti libéral du Québec à reculer. «*Je pense que c'est important, cette position qu'il a prise contre les gaz de schiste au Québec*», a-t-elle poursuivi.

L'ancienne ministre des Ressources naturelles a appelé le gouvernement libéral à «*incarner*» cette nouvelle politique dans une «*loi interdisant l'exploitation, l'exploitation des gaz de schiste au Québec*». En vain.

Le Devoir

Lire aussi · Schiste alors!
Un éditorial de Bernard Descôteaux. *Page A 8*

COMMISSIONS SCOLAIRES

Les parties sont près d'un compromis

LISA-MARIE GERVAIS

Québec n'entend pas reculer sur ses intentions de fusionner des commissions scolaires. Une entente sur les nouveaux scénarios de redécoupage des territoires, hormis pour les régions de Montréal et la Capitale-Nationale, serait toutefois à portée de main, après une rencontre jeudi entre les commissions scolaires et le ministre de l'Éducation. «*Les contre-propositions de la FCSQ [Fédération des commissions scolaires], dans une très grande proportion, n'étaient pas très éloignées de celles qu'on avait faites déjà*», a dit l'attachée de presse d'Yves Bolduc, Yasmine Abdelfadel. «*C'est une bonne nouvelle*».

Le ministre s'est également engagé à respecter «*l'intégralité*» des territoires, ce qui veut dire que deux commissions scolaires, ou plus, pourraient être fusionnées dans leur entièreté et non en partie. Cela concerne particulièrement la commission scolaire des Patriotes, qui allait subir un redécoupage «*illogique*» selon plusieurs, alors que les territoires de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville, allaient être annexés à la commission scolaire Marie-Victorin, emportant le siège social et trois grosses écoles secondaires.

Cette promesse ne concerne toutefois pas Montréal, qui est «*un cas à part*», a-t-elle précisé. «*L'île de Montréal est différente. Les élèves sont principalement des marcheurs, il y a très peu de transport scolaire. Ce sont de grandes commissions scolaires avec un bassin élevé d'enfants. C'est à penser différemment*». Les discussions se poursuivent, mais l'accord est loin d'être conclu et la situation est plutôt «*problématique*», selon la FCSQ.

Même si elle n'a pas eu de réponse du ministre sur ses intentions précises dans ces fusions et sur les économies qui allaient être réalisées, la FCSQ a néanmoins consenti à collaborer sur les divers scénarios. «*L'objectif poursuivi par le ministre n'est pas encore clair mais il ne reculera pas sur les fusions, c'est très clair*», a dit Caroline Lemieux, attachée de presse de la Fédération. «*On a décidé de collaborer pour au moins tenter de minimiser l'impact de ces chambardements sur les élèves et le personnel*».

Une autre rencontre aura lieu après les Fêtes, en janvier, entre le ministre Bolduc et les commissions scolaires.

Le Devoir

Couillard soutient Bolduc

Non seulement le ministre Yves Bolduc est-il confirmé dans ses fonctions, mais il incarnera la vision de l'éducation du gouvernement libéral pour 2020-2025. C'est ce qu'a indiqué jeudi le premier ministre Philippe Couillard, qui a défendu son collègue. «*Il n'y a aucun plan pour un remaniement ministériel actuellement*», a précisé Philippe Couillard. M. Bolduc est une nouvelle fois la cible de vives critiques, depuis la présentation des offres patronales dans le secteur de l'éducation. Le premier ministre a parlé en des termes assez vagues d'un plan que son collègue va présenter au début de 2015. «*Yves Bolduc aura l'occasion, au nom du gouvernement et de notre caucus, de présenter notre vision de l'école de l'année 2020-2025*».

La Presse canadienne

ON NE S'EN FERA PAS
PASSER UN,
MÊME SI C'EST NOËL.

+ d'élèves par groupe
pour – de services

+ de travail
pour – de salaire

+ de pouvoir aux directions
d'établissement
pour – d'autonomie aux profs

32 000 ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS ~~ENGAGÉS~~

ENRAGÉS

f t lafae.qc.ca



FÉDÉRATION
AUTONOME
DE L'ENSEIGNEMENT



ACTUALITÉS

Le CEM refuse le mandat sur le cas PKP

ALEXANDRE ROBILLARD
à Québec

Le Centre d'études sur les médias (CEM) s'intéressera au débat suscité par l'implication politique de l'actionnaire de contrôle du conglomérat Québecor, Pierre Karl Péladeau, sans toutefois accepter de mandat ou de financement externe pour ce faire.

La directrice du CEM, Colette Brin, a annoncé jeudi que le groupe de recherche ne souhaite pas être entraîné davantage dans la joute politique qui entoure ces questions depuis l'élection de M. Péladeau, au printemps dernier, et plus particulièrement cet automne. « On s'est retrouvé aspiré un peu dans la joute politique et on ne voulait pas participer à ça, a-t-elle dit en entrevue. On voulait faire une recherche de manière sereine, à nos propres conditions. »

Plus tôt cette semaine, un représentant du CEM avait affirmé que le groupe était en réflexion pour décider s'il se saisi-rait d'un mandat appuyé par les groupes parlementaires libéral, caquiste et de Québec solidaire.

Mardi, la leader parlementaire péquiste, Agnès Maltais, avait jugé ce mandat inacceptable parce que trop restrictif et ciblé sur M. Péladeau, qui est candidat à la direction du Parti québécois. M^{me} Maltais avait affirmé que ce mandat correspondait à la volonté des libéraux d'en arriver à forcer M. Péladeau à renoncer à son siège s'il veut conserver ses actions de Québecor, l'entreprise familiale.

Étude plus large

Le mandat proposé par le CEM, rendu public par les libéraux, visait à préparer un rapport sur l'influence que peut avoir, grâce à ses médias, sur les politiques publiques et la vie démocratique, un propriétaire ou un actionnaire important d'un média d'information ou d'un groupe de médias, notamment lorsqu'il est également élu.

Le CEM a déclaré jeudi qu'il entreprendra l'an prochain un projet de recherche sur la concentration de la presse, qui inclura notamment les questions du débat en cours. Pour faire cette recherche, le CEM définira son propre mandat et n'utilisera que ses propres fonds, obtenus de sources non gouvernementales et non politiques. L'objectif sera de présenter des faits et des données. « On considère que le centre d'études peut faire une contribution au débat sans nécessairement apporter des solutions ou des recommandations, mais éclairer le débat avec des faits », a-t-elle dit.

« On est tous conscients qu'un propriétaire d'un grand groupe de presse, qui est un élu, ça soulève cette question de la séparation des pouvoirs », a-t-elle dit. Selon M^{me} Brin, le rapport du CEM pourrait donner des exemples de situations semblables et des mesures mises en place.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Avec la fin de la commission Charbonneau, Robert Lafrenière entrevoit une baisse des signalements de cas de corruption potentiels. Il demande aux citoyens de continuer d'être vigilants.

L'UPAC enfin libre en 2015 ?

Le commissaire Robert Lafrenière espère une loi qui lui donnera sa pleine autonomie et lance un appel aux Québécois

BRIAN MYLES

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) gagnera en 2015 sa pleine indépendance, et le monopole des enquêtes sur la corruption au Québec.

Lors de son bilan annuel, le commissaire à la lutte contre la corruption, Robert Lafrenière, a affirmé qu'il avait bon espoir d'obtenir son autonomie.

Le gouvernement Couillard planche sur un projet de loi qui fera du commissaire à la lutte contre la corruption l'équivalent d'un corps policier à part entière. « Il faut que mon indépendance soit encore plus marquée, légalement. Ça ne peut pas être à la saveur du mois », dit-il.

M. Lafrenière veut éviter une situation analogue à la Sûreté du Québec (SQ), où les directeurs généraux sont nommés et délogés au fil des changements de régime à Québec depuis quelques années. La SQ en est à son troisième directeur général en six ans avec Martin Prud'homme.

L'UPAC a déjà pris ses distances de la SQ. Les « verts » n'ont plus accès à la liste des enquêtes de l'UPAC. Le patron du Service des enquêtes sur la corruption, André Boulanger, ne se rapporte plus à la SQ, mais directement au commissaire Lafrenière.

Il en sera de même pour le prochain directeur des opérations de l'UPAC, qui sera choisi à la suite d'un appel de candidatures. « Il sera complètement détaché de la SQ », affirme M. Lafrenière.

Dans un futur proche, l'UPAC envisage un modèle calqué sur celui des escouades régionales mixtes (ERM). Des policiers de la SQ ou de corps policiers municipaux seront « prêtés » à l'UPAC, qui assumera leurs salaires, pour une durée d'au moins quatre ans. « Ils vont être complètement détachés, pour ré-

« Il faut que mon indépendance soit encore plus marquée, légalement. Ça ne peut pas être à la saveur du mois. »

Robert Lafrenière

pondre pleinement de l'UPAC », envisage M. Lafrenière.

Patience

En 2014, l'UPAC a mené 14 enquêtes et elle a procédé à 15 arrestations. C'est moins que l'année précédente (dix enquêtes et 66 arrestations). Robert Lafrenière rejette les comparaisons statistiques. Les enquêtes de l'UPAC gagnent en complexité, dit-il.

En 2015, les vastes enquêtes sur le contrat des compteurs d'eau à Montréal, et le financement illicite du Parti libéral du Québec (PLQ) pourraient arriver à leur dénouement.

M. Lafrenière comprend l'exaspération des citoyens qui attendent de voir le résultat de ces deux projets. « Moi aussi j'ai hâte d'avoir des résultats », dit-il.

Sans se prononcer sur des dossiers précis, il y va d'une observation, sourire en coin. « On a des avancées dans certaines enquêtes, et moins dans d'autres. C'est long, mais ça va bien. On a des dossiers qui sont presque déposés sur le bureau [de la Couronne] », dit-il.

A ce jour, aucun politicien provincial n'a été accusé de crime de corruption (sauf Tony Tomassi, pour une banale affaire de carte de crédit payée par BCIA). Ces lacunes historiques entretiennent l'impression qu'il existe une police politique au Québec protégeant les élus provinciaux contre eux-

mêmes. M. Lafrenière ne peut rien contre ces perceptions. « On va essayer de changer ça. Avec l'UPAC complètement autonome, les résultats viendront », dit-il.

Maintenir l'attention

Dans l'ensemble, l'UPAC a 42 enquêtes actives. Avec des effectifs de 325 personnes et un budget global de 42 millions de dollars, l'escouade dispose des ressources suffisantes pour mener à bien sa mission.

Pour 2015, le principal défi de l'UPAC sera de garder l'attention des citoyens. La fin des travaux de la commission Charbonneau prive l'escouade d'une importante vitrine pour sensibiliser le public sur les risques de collusion et de corruption et pour encourager la dénonciation. « Le pendule peut revenir rapidement si on ne parle plus du tout de corruption », craint M. Lafrenière.

L'UPAC a reçu 1000 signalements en 2014. Ces informations sont utiles pour amorcer des projets d'enquête.

« C'est les citoyens qui nous font vivre », dit Robert Lafrenière, qui encourage le public à dénoncer les magouilles.

Prévention

M. Lafrenière est enfin fier d'un volet peu connu des activités de l'UPAC : la prévention. En trois ans, l'escouade a rencontré 17 000 personnes impliquées de près ou de loin dans l'octroi des contrats publics, pour les sensibiliser aux risques de corruption.

La prévention est à la base d'un changement de culture souhaité au Québec, affirme le commissaire Lafrenière.

Dans cet esprit de prévention, l'UPAC promet d'être très présente sur le chantier de l'échangeur Turcot, un contrat de 3,7 milliards de dollars accordé au consortium formé de Kiewit et Parsons. « On va être omniprésents. On va avoir des ressources presque à temps plein sur ce chantier », prévient-il (voir autre texte en page A 5).

Le Devoir

Québec échoue à faire suspendre le maire de L'Assomption

BRIAN MYLES

Le maire de L'Assomption, Jean-Claude Gingras, pourra rester en poste malgré l'accusation d'abus de confiance portée contre lui.

Le juge Daniel W. Payette a rejeté la requête présentée par la ministre de la Justice et procureure générale, Stéphanie Vallée, visant à le relever provisoirement de ses fonctions pour la durée de son procès.

Le maire Gingras s'est dit soulagé d'avoir remporté la première manche de son litige. « Si j'avais quelque chose à me reprocher, je me serais tassé moi-même, a-t-il dit. Je suis heureux, on va pouvoir travailler pour les citoyens maintenant. »

Les avocats de la procureure générale ont présenté un bien mince fardeau de preuve pour obtenir la tête de M. Gingras.

Lors de l'audience, ils ont produit la dénonciation à l'encontre de Jean-Claude Gingras (un document d'une page) avant de déclarer la preuve close.

La procureure générale n'a pas expliqué en raison de quoi Jean-Claude Gingras devait être relevé de ses fonctions. « Ni sa requête ni l'acte d'accusation sur lequel elle la fonde n'énoncent les faits qui sont reprochés à Gingras. [...] Or, comment le tribunal peut-il en décider s'il ignore tout des faits

qui lui sont reprochés », observe le juge.

Les avocats de l'État ont avancé qu'il leur suffisait d'établir que M. Gingras était accusé d'un acte criminel punissable par une peine de plus de deux ans d'emprisonnement, dans l'exercice de ses fonctions, pour le faire suspendre.

Selon l'analyse du juge Payette, toute poursuite contre un élu ne mènera pas nécessairement à son incapacité provisoire, et ce, même s'il y a un lien entre l'infraction et l'exercice des fonctions d'élus.

Quoi qu'il en soit, la partie demanderesse doit étoffer ses arguments pour obtenir une suspension provisoire, ce que la procureure générale n'a pas fait dans le cas du maire Gingras.

M. Gingras espère maintenant que les conseillers d'opposition vont cesser de faire de l'obstruction. Cette semaine, quatre d'entre eux ont boycotté la séance régulière du conseil, forçant le report de l'adoption du budget à janvier prochain.

Jean-Claude Gingras n'est pas au bout de ses peines. Outre son procès pour abus de confiance, il fait l'objet d'une enquête publique de la Commission municipale du Québec qui reprendra aussi en janvier. Il promet de répondre à ses détracteurs.

Le Devoir

L'ISLE-VERTE

La cause exacte du sinistre demeure inconnue

On ne connaîtra jamais la cause exacte de l'incendie qui a détruit la résidence pour personnes âgées de L'Isle-Verte, ressort-il des audiences du coroner sur la tragédie, qui ont pris fin jeudi.

Les experts de la Sûreté du Québec (SQ) ont toutefois pu déterminer que le feu provenait du secteur de la cuisine. « C'est incontestable », a déclaré l'expert en scène d'incendie de la SQ, Carol de Champlain, témoignant jeudi aux audiences du coroner sur le drame de L'Isle-Verte, qui a fait 32 morts en janvier. Les décombres ont été inspectés, des photos prises lors de l'incendie ont été scrutées à la loupe et le bâtiment a partiellement été reconstruit aux fins d'analyse. Mais quant à savoir si le brasier a été causé par un court-circuit ou autre chose, on ne le saura pas : la destruction considérable des lieux a empêché les enquêteurs de le déterminer.

Cette conclusion sur le secteur d'origine de l'incendie a toutefois contredit une grande par-

tie du témoignage du gardien de nuit, Bruno Bélanger, le seul employé de la résidence du Havre en poste cette nuit-là. Celui-ci maintient qu'il a vu des flammes dans la chambre d'un résident au deuxième étage mais qu'il n'en a pas vu dans la cuisine. Une rumeur circulait selon laquelle l'homme dans cette chambre, Paul-Etienne Michaud, y aurait fumé et aurait causé l'incendie.

L'avocat de la municipalité, Éric Hardy, a dit à Bruno Bélanger qu'il est invraisemblable qu'il ait vu le feu dans la chambre d'un résident au deuxième étage, comme il l'a relaté. Le coroner Cirille Delage a acquiescé. « Je dis ce que j'ai vu », s'est défendu l'employé de 57 ans. « Sauf que vous changez votre témoignage de temps en temps », a rétorqué le coroner. Le coroner s'est dit convaincu que le feu n'a pas éclaté dans la chambre de Paul-Etienne Michaud. Ce qui a soulagé sa famille.

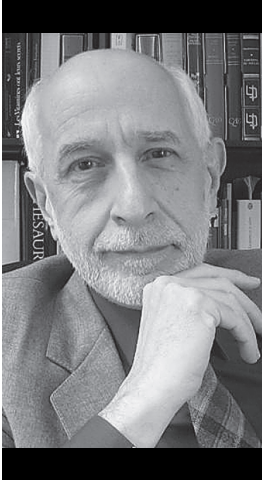
La Presse canadienne

Pamela Porter coupable

Pamela Porter a reconnu sa culpabilité à deux accusations de recyclage des produits de la criminalité, jeudi au palais de justice de Montréal, dans le cadre de la vaste fraude au CUSM. Elle a écoupé d'une peine de 33 mois de pénitencier. En tenant compte de la détention préventive, il lui reste deux ans moins un jour à purger à sa sentence, à compter de

ce jour. La Couronne a décrété l'arrêt des procédures pour une troisième accusation de complot. La conclusion de ce dossier a réjoui l'Unité permanente anticorruption (UPAC). Les enquêteurs ont réussi à obtenir la confiscation outre-mer d'actifs (des biens immobiliers) évalués à 5,4 millions de dollars. Une ordonnance de non-publication très contraignante empêche les médias de livrer des détails sur cette affaire au moins jusqu'à vendredi.

Le Devoir



Congédié ?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Décembre 2014
vol. civ no 10

L'Action NATIONALE



Voir venir
Le démantèlement de la nation
Jalons pour la lutte idéologique au Québec

12 \$
144 pages

Abonnements et achats

à la boutique action-nationale.qc.ca
au téléphone 514 845-8533 (sans frais: 866 845-8533)
par la poste 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

Résultats des tirages du : 2014-12-17

649 02 05 15 20 38 39 Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$ 1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 23115327-07	35 compl.	49 03 14 18 23 37 43 Extra 8553143 36 compl.
---	------------------	--

Ce soir, 21 MILLIONS \$ (approx.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES • COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514 • 861 • 0630
VIEUX-MONTRÉAL

ACTUALITÉS

Des offres « méprisantes » en santé

Les syndicats s'inquiètent des objectifs vagues mis de l'avant dans les offres de Québec

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Le libellé des offres de Québec à l'endroit des travailleurs du réseau de la santé reste très général, mais les syndiqués n'y voient qu'une intention : charcuter leurs conventions collectives. Tant sur le front des négociations que pour protester contre les compressions, des moyens de pression sont à prévoir. Deux syndicats locaux ont déjà obtenu des mandats de grève légaux applicables au 1^{er} avril.

«*Le premier mot qui me vient à l'esprit, c'est "méprisant"*», dit Martine Robert, vice-présidente responsable de la négociation pour l'Alliance du personnel professionnel et technique (APTS). «*Ce qu'on peut lire entre les lignes, c'est qu'on attaque des acquis, et qu'on semble vouloir charcuter les conventions collectives.*»

Dans un communiqué commun, huit syndicats de la santé qualifient la proposition de départ du gouvernement pour les négociations sectorielles d'«*évasive et insidieuse*».

«*La grogne était déjà importante avec les projets de loi 10 et 15. C'est une gifte de plus*», dit Josée Marcotte de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN).

Dans les documents déposés, les négociateurs du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) disent vouloir agir sur l'accessibilité et la qualité des services, la performance du réseau, la disponibilité de la main-d'œuvre et la «*gestion responsable*» des ressources financières. Les syndicats comprennent qu'on demande à leurs membres de tra-

«*Ce qu'on peut lire entre les lignes, c'est qu'on attaque des acquis, et qu'on semble vouloir charcuter les conventions collectives*»

Martine Robert, Alliance du personnel professionnel et technique

vailler plus et de renoncer à leurs acquis.

Le ministre Gaétan Barrette souhaite d'abord s'entendre sur les «*grands principes*» avec les syndicats, explique son attachée de presse, Joanne Beauvais. Même si l'atteinte de l'équilibre budgétaire reste dans la mire, elle affirme que le MSSS ne négocie pas dans le seul but d'économiser. Les syndicats recevront sous peu des propositions chiffrées, promet-elle.

Les syndicats affiliés à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) du CSSS de Laval et du CHU Sainte-Justine détiennent tous deux des mandats de grève légale, applicables au besoin au lendemain de l'échéance des conventions collectives, en avril 2015. Les départements où les compressions entraîneraient une diminution d'au moins 10 % des services donnés aux patients

se donnent ainsi un droit de grève, dans les limites imposées par la Loi sur les services essentiels.

D'autres pourraient emboîter le pas. Du côté de l'APTS, dès janvier, les syndiqués se pencheront sur les moyens de pression à mettre en branle. «*Oui, ça pourrait aller jusqu'à des mandats de grève*», indique Martine Robert.

Cégep : les professeurs inquiets

Après les enseignants du primaire et du secondaire, c'était au tour des professeurs de niveau collégial de s'indigner, jeudi, des offres de Québec. «*On nous dépose une commande du Conseil du trésor appâtée à la sauce cégep. Le ministre Coiteux nous parle de moderniser les conventions collectives, ce qui ne signifie rien d'autre que de passer à la hache nos conditions de travail*», a dénoncé dans un communiqué Nicole Lefebvre, vice-présidente de la FNEEQ-CSN.

L'Alliance des syndicats des professeurs de cégep (ASPPC) accuse Québec de vouloir augmenter la charge d'enseignement, diminuer la sécurité d'emploi et rendre plus difficile l'acquisition de la permanence. Dans les documents déposés par Québec, le gouvernement évoque entre autres une éventuelle baisse de 11 % des inscriptions au collégial en 2019-2020 pour justifier le besoin de revoir certaines clauses de la convention collective.

À l'instar du milieu de la santé, les offres déposées aux enseignants du collégial abordent de grands principes sans chiffrer les demandes.

Le Devoir

Génocide : la Cour suprême refuse d'entendre Munyaneza

La Cour suprême a refusé jeudi d'entendre l'appel de Désiré Munyaneza, qui avait été reconnu coupable de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité pour des gestes posés au Rwanda pendant le sanglant conflit de 1994. Le Rwandais d'origine a été condamné en 2009 à une peine d'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans, en vertu de la Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Au terme d'un procès qui s'était échelonné sur une période de deux ans, le juge André Denis, de la Cour supérieure, l'avait reconnu coupable des sept chefs d'accusation, le condamnant à une peine d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. Désiré Munyaneza dirigeait une milice hutue dans le sud du Rwanda lors du génocide de 1994. Il s'était rendu au Canada en 1997 et avait été appréhendé par la GRC à Toronto, en 2005, au terme d'une enquête qui avait duré cinq ans.

La Presse canadienne

« Dame aux canards » : prison et interdiction de conduire

L'automobiliste qui a causé la mort de deux personnes en portant secours à des canards sur une autoroute a reçu jeudi une peine de prison de 90 jours, qu'elle purgera pendant les fins de semaine. Le juge a également interdit à Emma Czornobaj de conduire un véhicule pendant 10 ans et lui a imposé 240 heures de travaux communautaires. En juin 2010, Emma Czornobaj avait causé la mort de deux motocyclistes en arrêtant sa voiture sur une autoroute à Candiac, en Montérégie, afin de porter secours à des canards.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le MTQ devra dépenser environ 400 millions pour l'entretien de la structure existante. Ci-dessus, une voie de l'échangeur, avec en arrière-plan le chantier du Centre universitaire de santé McGill.

L'UPAC surveillera le chantier Turcot

Le consortium KPH Turcot a obtenu le contrat d'une somme encore non dévoilée

JEANNE CORRIVEAU

C'est au consortium KPH Turcot, formé de Construction Kiewit et de Parsons du Canada, que sera octroyé le contrat de reconstruction du complexe Turcot, a annoncé jeudi le ministre des Transports, Robert Poëti. Cet immense chantier, dont les travaux débiteront au printemps prochain, sera surveillé de près par l'Unité permanente anticorruption (UPAC).

La ministre n'a pas voulu préciser le coût du chantier tant que le contrat ne sera pas signé — ce qui sera fait en février 2015 —, mais il a promis que le projet respecterait l'enveloppe budgétaire prévue de 3,7 milliards de dollars, de même que l'échéancier de 2020.

Feu vert de l'AMF

KPH Turcot a été choisi au terme d'un processus d'appel de propositions lancé en avril 2013. Les entreprises des trois consortiums participants ont dû démontrer leurs capacités financières et techniques et obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) avant de se soumettre à l'étape déterminante, celle du prix. Le consortium KPH Turcot ayant présenté l'offre la moins élevée, c'est lui qui a été retenu.

Construction Kiewit et Parsons du Canada avaient participé au projet du pont de l'autoroute 25. Basée aux États-Unis, Construction Kiewit s'est installée au Québec il y a plus de 40 ans. De son côté, la société d'ingénierie californienne Parsons du Canada compte des bureaux dans plusieurs villes canadiennes, dont Montréal.

KPH Turcot a remporté la mise contre le Groupe Futur

Construction Kiewit et Parsons du Canada avaient participé au projet du pont de l'autoroute 25

Turcot (SNC-Lavalin, Astaldi Canada et Zachry Corporation) et contre Groupement Nouvel Échangeur Turcot (Dragados Canada, Aecon, Pomerleau et Verreault).

Débusquer la fraude

Présent à la conférence de presse, le commissaire à la lutte contre la corruption, Robert Lafrenière, a promis que l'UPAC serait présente à chacune des étapes du projet pour prévenir toute tentative de corruption, de collusion, de fraude, de fausse facturation et de travail au noir. «*Vous allez voir beaucoup de jackets identifiés à l'UPAC sur les lieux, lors*

des travaux et dans les réunions de chantier», a-t-il affirmé.

En septembre dernier, en lien avec le projet Turcot, l'UPAC avait d'ailleurs arrêté Éric Carbonneau, un chargé de projet de Pomerleau. Celui-ci aurait tenté de soutirer une somme importante à un concurrent, SNC-Lavalin, en échange des plans et devis techniques du consortium auquel appartenait son employeur, la firme Pomerleau.

Directeur des opérations pour le Québec chez Construction Kiewit, Sébastien Marcoux s'est limité à quelques commentaires prudents : «*On va s'assurer de livrer un projet sécuritaire et de haute qualité*». Le consortium, qui travaillera en partenariat avec WSP Canada et Holcim, devra assumer les risques de dépassement de coûts et devra fournir une garantie de cinq ans en cas de défectuosité.

Si le ministère des Transports du Québec (MTQ) assure que le vieil échangeur Turcot est toujours sécuritaire, il devra quand même dépenser 400 millions pour son entretien en attendant l'entrée en service des nouvelles infrastructures.

Le Devoir

DOSSIER

L'ÈRE DU PRÊT-À-JETER

Appareils électroménagers fragiles, téléphone à durée préprogrammée, ordi sitôt acheté sitôt dépassé : l'ère du prêt-à-jeter coûte cher aux citoyens, mais aussi à l'environnement, qui fait les frais de cette économie de l'éphémère.

À LIRE DEMAIN

UN DOSSIER
D'ALEXANDRE SHIELDS
ET MARCO FORTIER.

POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR



ÉCONOMIE

Saputo vend les petits gâteaux Vachon à des Mexicains

Le nouveau propriétaire assure que les activités se poursuivront normalement à l’usine québécoise

JULIEN ARSENAULT

Les petits gâteaux Vachon seront désormais détenus par des intérêts mexicains, puisque Saputo a vendu jeudi ses activités de boulangerie à Boulangerie Canada Bread, qui appartient au groupe Grupo Bimbo S.A.B, pour 120 millions.

Les 642 employés de la division boulangerie, dont la majorité travaillait à l’usine de Sainte-Marie-de-Beauce, passeront dans le giron de Canada Bread lors de la clôture de la transaction, prévue au mois de février. «*Nous avons été sondés, a souligné une porte-parole de Saputo, Méla-*

nie Jolin. C’était une offre qu’on ne pouvait pas refuser parce que c’était une occasion unique.»

La direction de Saputo semble en être venue à la conclusion que la division boulangerie — qui fabrique entre autres les petits gâteaux Jos Louis et May West — ne représentait pas une place assez importante au sein des activités de la société.

Au cours de l’exercice 2014, les activités de boulangerie ont généré des revenus d’environ 139 millions, ce qui représente moins de 2% des revenus consolidés de Saputo. «*On trouvait que c’était une division rentable mais pour son dévelop-*

pement, c’est une belle occasion, a dit M^{me} Jolin. *Les produits laitiers représentent notre principal secteur d’activités.*»

Le conseiller du syndicat des travailleurs de l’usine de Sainte-Marie-de-Beauce — affilié à la FTQ —, Yves Marcoux, s’est quant à lui montré prudent dans ses commentaires en expliquant qu’il analysait encore la transaction. «*Des rumeurs, ça fait tellement longtemps qu’il y en a. Depuis 2010 que Saputo se préparait potentiellement à vendre la division, on pouvait s’y attendre.*»

Par le biais d’une porte-parole, Canada Bread a de son côté fait part de ses intentions

de conserver l’usine québécoise de la division boulangerie, dont le fonctionnement devrait demeurer indépendant. «*Rien ne va changer*, a dit Sylvia Sicuso. *Les activités vont se poursuivre normalement.*»

Vachon avait été fondée en 1923 lorsque Joseph-Arcade Vachon et Rose-Anna Giroux avaient aménagé une boulangerie à Sainte-Marie-de-Beauce. L’entreprise avait été intégrée par Saputo en 1999. Ancienne filiale d’Aliments Maple Leafs, Boulangerie Canada Bread appartient actuellement au groupe mexicain Grupo Bimbo S.A.B.



ISTOCK

La Presse canadienne

MARCHÉS BOURSISERS



	Symbole	Fermature	Variation (\$)	(%)	Volume (000)	Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	(%)	Volume (000)
LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO						SERVICES PUBLICS					
S&P TSX	SPTT	14346.75	132.87	0.93	333418	Fortis	FTS	38.62	0.37	0.97	1977
S&P TX20	TX20	565.28	6.93	1.24	102911	TransAlta	TA	10.39	0.17	1.66	2215
S&P TX60	TX60	838.04	6.80	0.82	161948	TECHNOLOGIE					
S&P TX60 Cap.	TX6C	926.70	7.52	0.82	161948	BlackBerry	BB	11.67	0.05	0.43	3556
Cons. de base	TTCS	421.67	10.92	2.66	9124	CGI	GIB.A	43.07	0.76	1.80	1091
Cons. discrét.	TTCD	169.12	1.67	1.00	8954	TÉLÉCOMMUNICATIONS					
Énergie	TTEEN	218.67	2.63	1.22	146768	BCE	BCE	52.97	0.36	0.68	3444
Finance	TTFS	248.38	0.85	0.34	33496	Bell Aliant	BA	31.66	0.00	0.00	0
Aurifère	TTGD	147.77	6.08	4.29	59464	Rogers	RCL.B	44.81	-0.07	-0.16	2131
Santé	THHC	102.55	0.47	0.46	1382	Telus	T	42.15	-0.49	-1.15	2061
Tech. de l'info	TTTK	45.98	0.34	0.74	8787	FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE					
Industrie	TTIN	189.81	0.69	0.36	19469	iShares DEX	XBB	31.40	-0.06	-0.19	44
Matériaux	TTMT	214.25	4.34	2.07	72380	iShares MSCI	XEM	25.57	0.18	0.71	18
Immobilier	TTRE	267.60	2.07	0.78	6485	iShares MSCI EMU	EZU	37.31	0.76	2.08	9233
Télécoms	TTTS	128.26	-0.35	-0.27	8060	iShares S&P 500	XSP	23.94	0.56	2.40	711
Sev. collect.	TTUT	222.20	2.81	1.28	7197	iShares S&P/TSX	XIC	22.80	0.22	0.97	268
Métaux/minerals	TTMN	653.42	4.10	0.63	16849	LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO					
TSX CROISSANCE						TALISMAN ENERGY	TLM	9.01	0.11	1.24	12539
TSX Venture	JX	665.50	6.50	0.99	67184	CANADIAN OIL SANDS	COS	10.75	1.01	10.37	7563
ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE						WHITECAP RESOURCES	WCP	11.64	-0.41	-3.40	6998
Alim. Couche-Tard	ATD.B	46.21	3.67	8.63	5726	iShares S&P TSX 60	XIU	21.21	0.18	0.86	6387
Canadian-Tire	CTC.A	123.06	-0.37	-0.30	310	SUNCOR ENERGY INC	SU	36.13	0.42	1.18	5752
Cogeco	CCA	70.68	-0.32	-0.45	66	ALIMENTATION	ATD.B	46.21	3.67	8.63	5726
Corus	CJR.B	23.08	0.20	0.87	210	CENOVUS ENERGY INC	CVE	22.76	0.89	4.07	5268
Groupe TVA	TVA.B	6.53	-0.47	-6.71	6	CRESCENT POINT	CPG	27.06	0.56	2.11	4948
Jean Coutu	PJC.A	27.82	0.33	1.20	246	CANADIAN NATURAL	CNQ	35.00	0.47	1.36	3930
Loblaws	L	60.73	0.65	1.08	827	PACIFIC RUBIALES	PRE	6.91	0.21	3.13	4908
Magna	MG	122.53	1.37	1.13	576	LES GAGNANTS EN %					
Metro	MRU	88.78	-0.26	-0.29	465	MEG ENERGY CORP	MEG	18.34	1.78	10.75	3862
Quebecor	QBR.B	31.82	0.20	0.63	165	CANADIAN OIL SANDS	COS	10.75	1.01	10.37	7563
Rona	RON	13.63	0.19	1.41	287	ALIMENTATION	ATD.B	46.21	3.67	8.63	5726
Saputo	SAP	32.79	0.12	0.37	1097	S&P TSX GLOBAL	HGU	5.21	0.41	8.54	1474
Shaw	SJR.B	31.11	-0.17	-0.54	1037	THE INTERTAIN	IT	12.91	0.96	8.03	315
Shoppers Drug Mart	SC	60.83	0.00	0.00	0	CIPHER	CPH	17.97	1.26	7.54	165
Tim Hortons	THI	99.00	0.00	0.00	0	TAHOE RESOURCES	THO	15.27	1.00	7.01	570
Transat A.T.	TRZ.B	8.11	0.37	4.78	104	FORTUNA SILVER	FVI	5.28	0.32	6.45	640
Yellow Media	Y	18.85	0.07	0.37	20	AGNICO EAGLE MINES	AEM	28.68	1.68	6.22	1677
ÉNERGIE						BAYTEX ENERGY CORP	BTE	19.68	1.11	5.98	4900
Cameco	CCO	18.73	0.78	4.35	2172	LES PERDANTS EN %					
Canadian Natural	CNO	35.00	0.47	1.36	4930	GLENTEL INC	GLN	20.87	-2.93	-12.31	446
Canadian Oil Sands	COS	10.75	1.01	10.37	7563	HORIZONS BETA	HGD	16.52	-1.52	-8.43	852
Enbridge	ENB	56.09	0.82	1.48	1980	WESTERN ENERGY	WRG	6.43	-0.43	-7.34	415
EnCana	ECA	15.56	0.35	2.30	2953	RAGING RIVER	RRX	5.86	-0.43	-5.90	4046
Enersplus	ERF	11.56	0.56	5.09	4518	HORIZONS BETAPRO	HVU	13.10	-0.80	-5.76	1353
Pengrowth Energy	PGF	3.70	0.04	1.09	3396	ADVANTAGE OIL &	AAV	5.67	-0.32	-5.34	708
Pétrolium Impériale	IMO	49.87	0.01	0.02	1734	BRIGHCLIFF ENERGY	BIR	8.57	-0.48	-5.30	580
Suncor Energy	SU	36.13	0.42	1.18	5752	TIRACAN WELL	TCW	5.65	-0.28	-4.72	1333
Talisman Energy	TLM	9.01	0.11	1.24	12539	HB S&P 500 BEAR	HSD	9.98	-0.49	-4.68	213
TransCanada	TRP	54.57	0.24	0.44	1873	PAINTED PONY	PPY	10.04	-0.48	-4.56	1051
Valener	VNR	15.97	0.00	0.00	54	LES GAGNANTS EN \$					
FINANCIÈRES						ALIMENTATION	ATD.B	46.21	3.67	8.63	5726
B. CIBC	CM	99.08	0.06	0.06	1687	VALEANT	VRX	165.78	2.77	1.70	573
B. de Montréal	BMO	80.65	0.39	0.49	1959	VERMILION ENERGY	VET	55.38	2.72	5.17	1429
B. Laurentienne	LB	49.21	1.07	2.22	139	AUTOCANADA INC	ACQ	44.27	2.25	5.35	260
B. Nationale	NA	48.43	1.22	2.58	2867	FRACO-NEVADA CORP	FNV	57.51	1.93	3.47	422
B. Royale	RY	79.26	-0.37	-0.46	3173	LINAMAR CORP	LNR	68.50	1.90	2.85	169
B. Scotia	BNS	64.94	-0.09	-0.14	4313	KEYERA CORP	KEY	74.91	1.81	2.48	434
B. TD	TD	53.36	0.26	0.49	4188	MEG ENERGY CORP	MEG	18.34	1.78	10.75	3862
Brookfield Asset	BAM.A	57.12	0.87	1.55	1055	RESTAURANT BRANDS	QSR	44.49	1.76	4.12	1696
Cominar Real	CUF.UN	18.25	0.07	0.39	751	AGNICO EAGLE MINES	AEM	28.68	1.68	6.22	1677
Corp. Fin. Power	PWF	35.31	0.68	1.96	553	LES PERDANTS EN \$					
Fin. Manuvie	MFC	21.99	0.27	1.24	4438	GLENTEL INC	GLN	20.87	-2.93	-12.31	446
Fin. Sun Life	SLF	41.22	0.03	0.07	2434	HORIZONS BETA	HGD	16.52	-1.52	-8.43	852
Great-West Lifeco	GWO	32.81	0.40	1.23	887	TOURMALINE OIL	TOU	39.95	-1.35	-3.27	1135
Industrielle All.	IAG	44.27	0.80	1.84	194	RUSSELL METALS INC	RUS	26.00	-1.18	-4.34	1048
Power Corporation	POW	30.66	0.44	1.46	1346	PEYTO EXPLORATION	PEY	34.75	-0.94	-2.63	956
TMX	X	50.06	-0.63	-1.24	27	MULLEN GROUP LTD	MTL	20.38	-0.89	-4.18	653
INDUSTRIELLES						HORIZONS BETAPRO	HVU	13.10	-0.80	-5.76	1353
Air Canada	AC.B	9.30	0.00	0.00	0	BOYZ GROUP INCOME	BYD.UN	46.52	-0.78	-1.65	121
Bombardier	BBD.B	4.02	0.01	0.25	4361	SHAWCOR LTD	SCL	42.80	-0.76	-1.74	176
CAE	CAE	15.13	0.28	1.89	1475	BOARDWALK EQUITIES	BEI.UN	61.98	-0.73	-1.16	131
Canadien Pacifique	CP	222.14	0.61	0.28	692	CENTRE D'ANALYSE ET DE SUIVI DE L'INDICE QUÉBÉCOIS					
Chemin de fer CN	CNR	78.16	0.00	0.00	2007	IND30	Fermature	var. pts	var. %	var. %	
SNC-Lavalin	SNC	42.97	0.56	1.32	707	IQ100	2155,97	+30,72	+1,45		
Transcontinental	TCL.A	16.20	0.11	0.68	104	IQ120	2134,20	+30,75	+1,46		
TransForce	TFI	29.36	0.04	0.14	224	INDICES QUÉBÉCOIS					
ENTREPRISES DE MATÉRIAUX											
Agrium	AGU	111.16	1.23	1.12	547						
Barrick Gold	ABX	12.85	0.27	2.15	4467						
Goldcorp	G	21.84	0.94	4.50	3964						
Kinross Gold	K	3.35	0.22	7.03	3757						
Mines Agnico-Eagle	AEM	28.68	1.68	6.22	1677						
Potash	POT	40.91	-0.11	-0.27	2075						
Teck Resources	TCK.B	14.93	0.52	3.61	4676						

ÉCONOMIE

2014 AURA ÉTÉ UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT DIFFICILE POUR L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

Chevron suspend un projet

Ottawa — Le géant américain Chevron a décidé de suspendre un projet de plateforme pétrolière en eaux profondes dans l'Arctique canadien en raison de la récente chute des cours du baril de brut, a-t-on appris jeudi.

La société a avisé mercredi l'Office national de l'énergie de sa décision « d'interrompre les forages prévus par la LE 481 pour une durée indéterminée ». Chevron possède cette licence d'exploitation dans la mer de Beaufort, dans l'océan Arctique, à 250 km du village inuit de Tuktoyaktuk, situé non loin de la frontière entre le Canada et l'Alaska.

Dans sa lettre adressée au régulateur canadien, le groupe explique que ce choix a été motivé par « plusieurs facteurs, dont le degré d'incertitude dans l'industrie. Tous les projets d'exploration de Chevron doivent être concurrentiels », a souligné à l'AFP un porte-parole de Chevron.

Le baril de brut côté à New York est descendu cette semaine sous le seuil des 55 \$US, pour la première fois en cinq ans. En moyenne, l'or noir a chuté de plus de 30 % depuis cet été, fragilisant la rentabilité de plusieurs gisements non conventionnels en Amérique du Nord.

Le site convoité par Chevron est dans une région particulièrement isolée et inhospitalière. La société américaine n'en était qu'à des étapes préliminaires et comptait forer un puits d'exploration d'ici 2020, à une profondeur d'environ 1500 mètres. D'autres géants des hydrocarbures, Exxon Mobil et BP, mènent également des projets d'exploration dans cette zone de la mer de Beaufort.

Avec la fonte des glaces, les ressources de l'Arctique suscitent un regain d'intérêt depuis quelques années. Selon une étude américaine de 2008, 13 % du pétrole et 30 % du gaz naturel non découverts de la planète se trouvent dans le sous-sol du Grand Nord.

Plusieurs projets ont déjà été arrêtés cette année, face notamment au repli des cours.

L'organisation écologiste Greenpeace s'est réjouie de l'annonce de Chevron, y voyant « une preuve de plus que les défis techniques de forer dans des eaux glacées, là où une marée noire est inévitable, ne font qu'augmenter les coûts jusqu'à rendre l'opération non viable ».

Agence France-Presse

Les oléoducs, une nécessité absolue

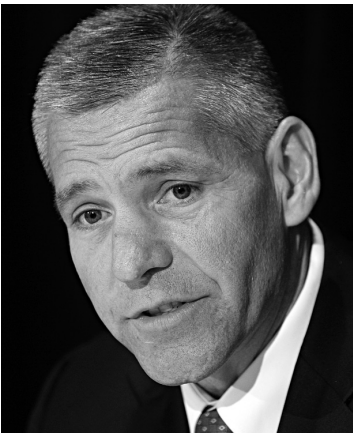
Ce n'est pas parce que les prix sont déprimés que l'industrie n'a pas besoin de nouveaux canaux pour ses produits, dit le patron de TransCanada

GÉRARD BÉRUBÉ

Dure année pour les constructeurs d'oléoducs, qui se termine par une chute accélérée des cours pétroliers. Malgré la force des vents contraires, malgré les difficultés d'obtenir l'acceptation sociale, résilience de l'industrie et réalité d'un énorme besoin à combler vont prévaloir, soutient TransCanada. Et il ne faut pas croire que l'activité des sables bitumineux se trouve menacée par le repli des cours.

Dans une entrevue accordée à La Presse canadienne de son bureau de Calgary, le chef de la direction de TransCanada, Russ Girling, a martelé qu'il existe au Canada « un énorme besoin » de construire des oléoducs, « indépendamment du prix de la matière première en ce moment ». Dans l'industrie pétrolière, « on nous presse de faire en sorte que ces installations soient fonctionnelles aussi rapidement que possible ». Et ce n'est pas une chute conjoncturelle des cours pétroliers qui vient modifier la réalité, même si plusieurs projets d'exploration et d'exploitation sont mis en veilleuse.

Se référant aux sables bitu-



JEFF MCINTOSH PC

Russ Girling

mineux, il s'est moqué de tous ces scénarios soutenant qu'un prix de référence se maintenant durablement sous les 60 \$US le baril vient compromettre la viabilité de l'activité pétrolière albertaine. Ceux qui croient cela « ne travaillent pas dans cette industrie depuis très longtemps. Alors, l'idée que, de quelque façon que ce soit, ces activités vont prendre fin au Canada parce que nous atteignons ce creux... Je crois qu'on n'a qu'à regarder les 30 dernières années de production pour voir que cette théorie ne tient pas la route ».

Cette entrevue termine une année, 2014, qui s'est avérée particulièrement difficile pour l'oléoduc, TransCanada ou encore Enbridge n'ayant pu convaincre de l'acceptabilité sociale de leurs projets tant au Canada qu'aux États-Unis. Pointant l'incidence environnementale de leurs activités et du tracé proposé, ou l'impact du produit transporté sur le réchauffement climatique, l'opposition s'est étendue de l'émission de gaz à effet de serre aux droits des Premières Nations, en passant par des retombées économiques plutôt faibles pour les régions d'accueil.

Pour sa part, le chef de la direction d'Enbridge, Al Monaco, a préféré retenir que les groupes environnementaux visaient à restreindre l'exploitation des sables bitumineux en bloquant leur accès au marché. Il disait à cet effet, le mois dernier, qu'il est plus facile de s'en prendre alors aux oléoducs qu'à une centaine de producteurs et à autant de raffineries. En revanche, chez les opposants, il est déploré que, dans son évaluation préalable, l'Office national d'énergie ne retienne que la faisabilité et l'impact économique des pro-

jets soumis, fermant les yeux sur l'impact environnemental.

Nerf de la guerre

Finalement, les dirigeants rappellent que la capacité des oléoducs est l'une des principales contraintes restreignant la croissance de ce secteur. Déjà, fin 2012, les analystes se faisaient unanimes en avertissant que le Canada se dirigeait vers un engorgement de la capacité de transport de ses oléoducs. Il était alors indiqué que, faute de nouveaux pipelines et de nouveaux tracés pour le réseau, le pétrole canadien était condamné à se vendre au rabais, sous le prix de référence du Western Texas Intermediate (WTI), en deçà de l'escompte associé à sa qualité inférieure.

On retenait que l'actuelle production dans l'Ouest canadien, combinée à l'augmentation de la production domestique aux États-Unis, pousse l'industrie à se heurter de plein fouet aux contraintes liées à la capacité restreinte des pipelines et des raffineries existantes. On s'attendait à ce que la capacité actuelle de transport par pipeline provenant de l'Ouest canadien devienne rapide-

ment saturée en l'état.

Aussi, le pétrole de l'Alberta et celui du golfe du Mexique étant dirigés vers les mêmes raffineries du Midwest américain et d'Oklahoma, la concentration d'or noir dans cette région, greffée à la hausse de la production d'hydrocarbures aux États-Unis, crée une situation d'offre excédentaire sur ces marchés, forçant la vente du pétrole canadien au rabais. D'où l'importance de défricher de nouveaux marchés pour l'utilisation et le raffinage du pétrole de l'Ouest, en Colombie-Britannique pour la desserte de l'Asie, dans l'Est pour desservir les raffineries de l'Ontario et du Québec, avec pour objectif de déborder en Europe.

Dans l'entrevue de jeudi, Russ Girling retient les projections des analystes situant les prix d'équilibre entre 80 et 100 \$US le baril à long terme, au rythme de l'accroissement naturel de la demande. « Je ne dis pas du tout que c'est facile, mais les affaires sont résilientes et le monde a besoin de plus de pétrole chaque jour », a-t-il souligné.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir



ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

L'Arabie saoudite maintient l'offre à son niveau actuel

IAN GEOFFREY
TIMBERLAKE

à Ryad

L'Arabie saoudite a réitéré son refus de réduire son offre de brut, mais s'est dite « optimiste pour l'avenir », malgré l'effondrement des cours accentué par la récente décision de l'OPEP de maintenir inchangé son plafond de production.

Dans un rare entretien accordé à l'agence officielle SPA, le ministre du Pétrole, Ali al-Nouaïmi, a jugé impossible d'envisager une réduction de l'offre de l'Arabie saoudite, chef de file de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) qui a décidé fin novembre de garder son plafond de production à 30 millions de barils par jour (mbj).

« Il est difficile, voire impossible, que l'Arabie saoudite ou l'OPEP prennent une quelconque mesure qui conduirait à une réduction de leur part de marché et à une augmentation de celle des autres » producteurs non-membres du cartel, a-t-il dit. « D'autant qu'il est difficile actuellement de maîtriser les prix », a-t-il ajouté, en souli-

gnant que si l'offre avait été réduite, « nous aurions perdu à la fois marché et les prix ».

Dans la foulée, les cours du pétrole coté à New York sont retombés jeudi à leur plus bas niveau depuis début mai 2009, à l'issue d'une séance particulièrement volatile, les inquiétudes persistant sur la surabondance de l'offre. Le prix du baril de « light sweet crude » (WTI) pour livraison en janvier, a perdu 2,36 \$US sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 54,11 \$US.

Malgré la chute des cours du pétrole qui a perdu la moitié de sa valeur depuis la mi-juin et dont le royaume saoudien tire l'essentiel de ses revenus, M. Nouaïmi s'est dit « optimiste pour l'avenir, car la situation que nous et le monde affrontons actuellement est conjoncturelle et passagère ».

Selon lui, la chute des cours s'explique par « plusieurs facteurs concomitants, dont un énorme ralentissement de l'économie mondiale, une hausse des approvisionnements pétroliers en provenance de plusieurs régions, y compris celles où le coût [d'extraction] est élevé, et une

Risque réel de défaut de paiement du Venezuela

Paris — L'agence de notation Fitch Ratings a baissé jeudi de deux crans la note de solvabilité du Venezuela, de B à CCC, une catégorie désignant les pays pour lesquels un défaut de paiement est « une réelle possibilité ». Fitch a justifié cette décision par la vulnérabilité du pays latino-américain devant la chute vertigineuse des prix du pétrole, qui « érode la principale source de devises pour l'économie ». L'or noir représente 96 % de ses rentrées en devises.

Fitch a jugé que la capacité du Venezuela à encaisser ce choc était « limitée par le niveau relativement bas de ses réserves internationales, les contraintes de liquidité, et le caractère restreint des sources de financement extérieur ».

faiblesse de la demande mondiale de pétrole, bien plus importante que prévue ».

La part de l'OPEP et celle de l'Arabie saoudite, qui est de 9,6 mbj sur les 30 mbj du cartel, « n'ont pas changé depuis plusieurs années, alors que celle des autres producteurs non-membres de l'OPEP augmente constamment », a ajouté le ministre saoudien. Des démarches entreprises en novembre par l'OPEP afin d'obtenir la coopération de ces pays

n'ont pas abouti, a-t-il indiqué, en dénonçant aussi le rôle négatif des spéculateurs sur le marché pétrolier. « Ces spéculateurs poussent les prix dans un sens ou un autre pour engranger des gains financiers, ce qui a contribué à de fortes fluctuations des prix », a dit M. Nouaïmi, reprenant un argument développé dimanche dernier par le secrétaire général de l'OPEP, Abdallah al-Badri. Si la chute des prix se poursuit, cela signifiera que

L'agence a rappelé que les réserves de change du Venezuela étaient actuellement inférieures de moitié à leur niveau de 2008, lorsqu'il avait affronté sa dernière baisse brutale du prix du pétrole, et que le pays, sans accès au marché international de la dette, dépendait pour son financement extérieur de la Chine.

L'agence a aussi rappelé « l'instabilité macroéconomique » dans le pays, avec une inflation de 55 % en moyenne sur les huit premiers mois de 2014, une récession estimée à près de 4 % en 2014. Elle a jugé que le Venezuela risquait d'être confrontée à une période de « troubles sociaux ».

« la spéculation contribue fortement à pousser les prix à la baisse », avait déclaré M. Badri à Dubaï.

M. Nouaïmi a par ailleurs assuré que le royaume saoudien, qui s'était constitué d'importantes réserves en devises grâce à la manne pétrolière des dernières années, est en situation confortable pour surmonter l'impact de la baisse de ses recettes pétrolières. « Le royaume a une économie solide, une excellente réputation

mondiale, une industrie pétrolière de pointe, quelque 80 clients et d'énormes réserves financières », a-t-il dit. En conséquence, l'Arabie saoudite, qui s'apprête à dévoiler son budget pour 2015, « est capable de supporter des fluctuations temporaires dans ses recettes pétrolières », a ajouté le ministre.

Il table sur une reprise de l'économie mondiale qui favoriserait une augmentation de la demande de pétrole. « L'économie mondiale, notamment celle des pays émergents, va reprendre progressivement le chemin de la croissance, relançant du même coup la demande mondiale de pétrole », a-t-il dit, rejetant par ailleurs les spéculations sur « une guerre des prix », qui serait alimentée par Riyad. « Les analyses liant les décisions pétrolières à des objectifs politiques sont erronées », a-t-il assuré.

Il faisait allusion à des informations ayant expliqué l'intransigeance de Riyad sur le maintien de sa part de marché par la concurrence du pétrole de schiste, notamment américain, et d'autres producteurs comme la Russie ou l'Iran.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Schiste alors!

L'industrie gazière a reçu cette semaine trois mauvaises nouvelles en autant de jours, le Québec, l'État de New York puis le Nouveau-Brunswick fermant tous trois la porte à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste. Les opposants à cette activité voient dans ces décisions une «victoire collective immense». Nuançons. La porte n'est pas fermée à double tour.

Les décisions de ces trois gouvernements sont le fruit, il n'y a aucun doute là-dessus, d'un fort mouvement d'opposition citoyen à l'exploitation de cette énergie fossile susceptible d'affecter directement la vie, la sécurité et la santé de milliers de gens. D'emblée sensibles aux redevances qu'allait leur rapporter cette nouvelle activité, ils durent refréner leur enthousiasme et engager des études et consultations publiques dont les résultats apparaissent aujourd'hui probants.

Aux États-Unis, l'exploitation du gaz de schiste a été vue comme un nouveau Klondike. Les premiers puits se répandirent comme trainée de poudre malgré les oppositions, sauf dans l'État de New York où les groupes environnementaux amenèrent dès 2008 le gouverneur de l'État à suspendre la délivrance de permis, le temps de mener des études environnementales et en santé publique. Convaincu que les dangers pour la santé étaient nettement plus grands que les retombées économiques envisagées, le gouverneur Cuomo décréta mercredi leur interdiction.

Au Québec, les activités d'exploration dans la vallée du Saint-Laurent commencèrent en 2009 et 2010. Elles soulevèrent un mouvement d'opposition d'une rare intensité qui força le gouvernement de Jean Charest à enclencher une évaluation environnementale stratégique que le gouvernement Marois fit suivre d'une étude du BAPE dont la conclusion, rendue publique mardi, est que l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous pour une activité dont les bénéfices ne sont par ailleurs pas démontrés.

Le premier ministre Couillard s'est rallié à cette conclusion. Outre le fait d'être rejetée par la population, il a noté que cette activité ne présente pas grand intérêt sur les plans économique et financier. Tous ont compris de son propos que le dossier du gaz de schiste venait enfin d'être clos. Tandis que les porte-parole de l'industrie gazière s'inquiétaient, ceux des groupes environnementaux se réjouissaient. La victoire n'est toutefois pas aussi immense que l'imaginait spontanément un Dominic Champagne qui fut un des porte-étendard de cette bataille. Pour le premier ministre, la porte est fermée, mais pas verrouillée. Il ne veut pas d'un moratoire qui pourrait être un verrou trop difficile à ouvrir.

Ne nous méprenons pas. Moratoire ou pas, on ne peut décréter que l'exploitation des gaz de schiste est à tout jamais condamnée. Un gouvernement, quel qu'il soit, pourra toujours revenir en arrière. Pour l'instant, il faut constater que la seule garantie que nous donne Philippe Couillard est sa parole. On veut bien le croire, mais qu'en sera-t-il lorsque le prix du gaz et du pétrole repartira à la hausse?

La démarche adoptée par le Nouveau-Brunswick devrait l'inspirer. Une modification à la Loi sur le pétrole et le gaz naturel permettra à son gouvernement d'imposer un moratoire qui ne pourra être levé qu'à certaines conditions, dont l'acceptabilité sociale, l'adoption d'un régime réglementaire des impacts sur la santé, la mise en place de méthodes de traitement des eaux usées, l'adoption d'un processus de consultation des Premières Nations. Une telle démarche garantit un débat ordonné selon des paramètres connus d'avance par tous les intervenants. S'il y a une chose certaine, c'est que les tenants de l'exploitation du gaz de schiste reviendront à la charge. Ce débat est loin d'être terminé.

ANNULATION DE « THE INTERVIEW »

Troublante première

Au moindre appel à la bombe contre une école, on ne prend aucun risque, on évacue. Aussi, on peut s'expliquer — en partie — la décision de Sony d'annuler la sortie du film *L'interview qui tue* (efficace titre français). Troublante «première» dans l'histoire du cinéma. Il ne fallait prendre aucun risque. Miser sur la sécurité, répète-t-on.

C'est toutefois, à notre sens, une grave erreur. Comme le critique de cinéma américain Richard Roeper le rappelait mercredi, les politiciens américains, après les attentats du 11 septembre 2001, clamaient en chœur qu'il ne fallait pas céder à la logique du terrorisme: «*Allez visiter New York!*» Cette fois, on capitule.

Nous ne sommes pas ici devant un simple appel à la bombe. Selon les autorités américaines, la Corée du Nord est derrière le piratage à grande échelle des données de Sony, mais aussi des menaces d'attentats dans les cinémas. Il s'agit d'un cas grave de censure qui rappelle les attaques à la liberté artistique des Salman Rushdie, Taslima Nasreen et — cette semaine encore — Kamel Daoud. On nous rétorquera que la comédie potache de Seth Rogen ne mérite pas tant d'émotion. Et qu'elle est au surplus provocatrice, mettant en scène l'assassinat d'un chef d'État en exercice. L'argument est irrecevable. Des meurtres de chefs d'État sont légion au grand écran. Au surplus, ici, on est dans la parodie, la caricature (comme celles, condamnées, de Mahomet). Certes Chaplin, dans *Le dictateur*, avait rebaptisé Adolf Hitler «Ade-noïd Hynkel»; et ne le «tuait» pas. Mis au courant du projet, le III^e Reich avait quand même menacé de représailles. Abandonné par les studios, le grand comique avait dû financer seul son film.

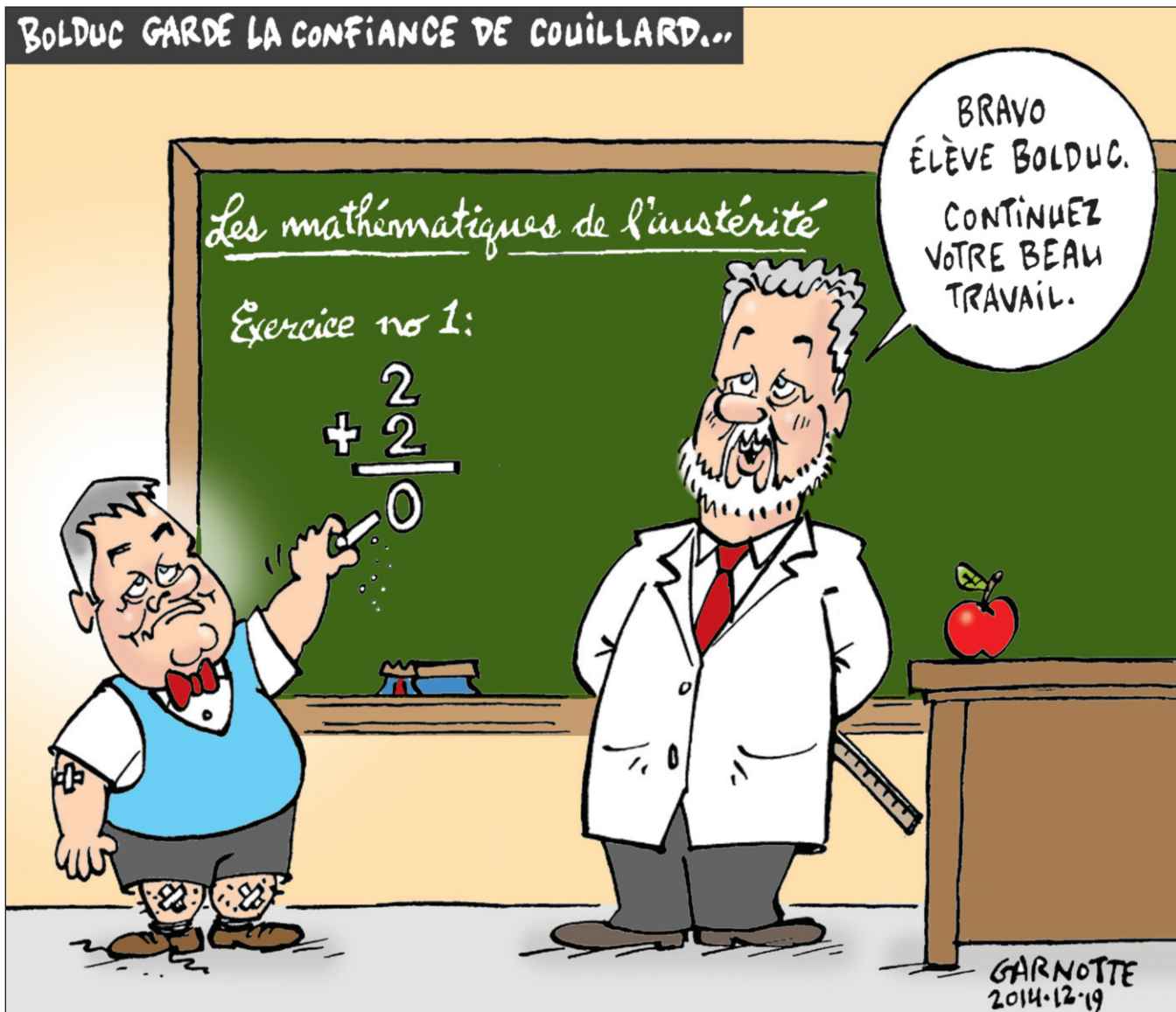
Si l'affaire évoque de précédents troublants, elle a pourtant des aspects tristement inédits. Paradoxe: alors que, d'un côté, les États-Unis normalisent leurs relations avec un État communiste, Cuba — refermant un des derniers chapitres de la guerre froide —, un autre pays rouge, engoncé dans cette même période de l'histoire, plus stalinien que Staline, coupable de crimes contre l'humanité (selon l'ONU), fomenté une guérilla d'État nouveau genre; combinant les techniques ultramodernes du piratage informatique et la barbarie moyenâgeuse des terroristes islamistes.

Il y a des conséquences à céder au terrorisme. Jeudi, le projet du film *Pyeongyang*, adapté de la bande dessinée du Québécois Guy Delisle, a été annulé par les studios hollywoodiens New Regency. Le bédéiste s'en désolait avec raison sur Facebook. Dans le temps, son éditeur, L'Association, avait décidé de faire fi des menaces — feutrées à l'époque — et avait publié la bédé. Un courage qu'on aurait aimé voir chez Sony. Roeper paraphrasait Benjamin Franklin, mercredi: «*Ceux qui sont prêts à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne méritent ni l'une ni l'autre, et finissent par perdre les deux.*»

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUMARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

L'argent et la santé mentale

Le six de ce mois, jour de la commémoration de la tuerie de Polytechnique, qui était en même temps l'anniversaire d'une autre tragédie dans sa vie, soit le suicide de son père, madame Nadia Bélanger a eu mille fois raison de réclamer des décideurs politiques qu'ils fassent de l'amélioration des soins en santé mentale une priorité afin que cessent stigmatisation, abandon et vies brisées pour tant de personnes atteintes.

Mais ne nous y trompons pas, le tabou de la maladie mentale continue de plomber nos sociétés riches, et même les gouvernements les plus conservateurs allongent quelques millions pour la santé mentale sans jamais changer d'approche cependant et sans intégrer les soins psychosociaux pour vraiment humaniser le suivi en psychiatrie.

C'est pourquoi, comme père de famille qui doit composer avec la maladie mentale sévère de deux de ses enfants, je ne peux que la féliciter et la remercier d'avoir lancé ce cri du cœur, sauf que je demeure convaincu que le vrai changement à l'égard des personnes atteintes de maladie mentale ne pourra être généré et soutenu que par une société qui aura élu un gouvernement réellement progressiste.

Au Québec, l'histoire en témoigne puisque c'est au début de la Révolution tranquille qu'ont été posés les gestes les plus libérateurs pour les malades mentaux alors que ce sont les élites politiques et financières subséquentes, vendues au libéralisme économique à tous

crins, qui se sont empressées de les jeter aux orties.

Jean Forest

New Richmond, le 17 décembre 2014

L'éducation et la société

Par leur caractère obligatoire, l'éducation primaire et l'éducation secondaire œuvrent dans nos sociétés contemporaines à faire de la population de «bons citoyens». L'éducation, plus qu'avant, inculque les valeurs de nos sociétés et de nos institutions à ses bénéficiaires. Les systèmes d'éducation éduquent et inculquent des connaissances et des manières d'agir qui sont dites primordiales quant au bon développement de nos sociétés.

Or, toutes les décisions, toutes les prises de parole du ministre Bolduc depuis son entrée en fonction font obstacle à ce développement. Si nombre de critiques pouvaient déjà être apposées à notre système d'éducation, aujourd'hui, nous sommes devant une urgence d'agir. Il en va non seulement du futur de notre système d'éducation, mais du futur de la société québécoise. Il s'avère impensable de croire que les mesures d'austérité imposées par le gouvernement libéral ne porteront pas atteinte à l'éducation de nos enfants. Coupes dans les services, coupes dans les salaires, coupes dans les établissements. On ne coupe pas dans l'éducation comme l'on devrait couper dans les indemnités de départ de nos élus. Il ne faut pas couper, il faut investir. L'éducation est un investissement qui ne peut qu'être profitable

au développement de nos sociétés tant dans les domaines culturels qu'économique et social.

Aujourd'hui, monsieur Bolduc demande aux enseignantes (elles sont majoritaires, et ce n'est pas à dédaigner) et aux enseignants de faire plus avec moins. Suivant sa logique, demain, monsieur Bolduc, coupera dans leur salaire, ces dernières et derniers étant déjà sous-payés. Par conséquent, tant aujourd'hui que demain, nous devons agir, car cela ne peut continuer. Levons-nous contre ces mesures d'austérité odieuses. Il n'en tient qu'à nous.

Alexandre Lépine

Le 17 décembre 2014

Les embûches de Noël

L'important est d'éviter les embûches le plus possible. Plusieurs encore s'y en-fargent abondamment. Heureusement, de plus en plus de personnes passent à côté et s'organisent des Fêtes plus modestes, plus centrées sur le plaisir d'être ensemble, ne gardant les cadeaux moins nombreux que pour les petits.

Il émerge une autre façon de fêter Noël autour d'une bien belle et bonne bûche, celle d'être réunis et de se réchauffer autour d'un beau moment de vie. Loin de la consommation et proches en communion. Et tout cela coûte peu et baigne dans la gratuité.

Un Noël sans embûche, c'est tout un cadeau! Fêtes souvent heureuses et parfois joyeuses à vous tous!

Yvon Bureau

Québec, le 17 décembre 2014

L I B R E O P I N I O N

Résolu c. Greenpeace: une trêve svp

ALAIN LAMPRON

Président de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)

Nous avons annoncé mercredi notre volonté de proposer aux intervenants concernés par le maintien de la certification FSC (Forest Stewardship Council) chez Produits forestiers Résolu (PFR) de se mettre à la recherche de solutions. Notre point de vue, depuis 2006, est que la norme FSC est un outil pertinent pour mettre en place les conditions gagnantes pour une foresterie durable, respectueuse de l'environnement et des communautés qui vivent de ses fruits. Cette norme, exigée par plus de 1800 clients importants, partout sur la planète, nous apparaît comme un gage de stabilité pour assurer le maintien de bons emplois dans un secteur forestier fragilisé par les crises, les changements technologiques et le déclin de la demande, car elle permet de solidifier la place des entreprises certifiées dans le marché des produits du papier et du bois, et de garantir les contrats avec les clients majeurs.

Se mettre à la recherche de solutions

en vue de maintenir la norme FSC chez PFR suppose d'abord de rompre avec le climat actuel de confrontation entre la direction de PFR, les organisations syndicales, Greenpeace et les autres groupes environnementaux. L'heure est à la trêve et à la concertation, et nous devons miser sur la bonne foi de l'ensemble des acteurs en présence, et leur demander de venir s'asseoir ensemble. C'est ce rôle que la Fédération de l'industrie manufacturière de la CSN veut jouer, celui de rassembler ces intervenants à la même table et leur demander de trouver des solutions durables pour régler les non-conformités qui feront bientôt perdre la certification à PFR.

Pour régler ces quelques 13 non-conformités majeures et mineures pour les exploitations forestières de PFR au Lac-Saint-Jean, nous souhaitons ardemment que la direction de la compagnie, le gouvernement, les communautés autochtones, les élus locaux, les organisations syndicales et les groupes environnementaux collaborent à un plan de sortie de crise. D'une part, PFR et le gouvernement doivent s'entendre sur les actions à

poser pour assurer la conformité des opérations forestières au Lac-Saint-Jean avec le cahier de charges de la norme FSC, et d'autre part, les communautés locales, autochtones ainsi que les travailleurs doivent être mobilisés dans ce processus. Finalement, afin de permettre la mise en place de ce plan d'action et de donner le temps à PFR de se conformer à sa certification FSC, nous souhaitons que les groupes environnementalistes, dont Greenpeace, acceptent de mettre de côté leur campagne de pression et collaborent avec nous dans ce processus.

Nous souhaitons aussi interpellier le certificateur FSC et le vérificateur en cause, Rainforest Alliance, afin qu'ils collaborent activement à cette concertation, pour guider nos travaux et nous indiquer comment PFR doit orienter ses actions pour maintenir sa certification.

Les différents intervenants seront contactés au cours des prochains jours, et nous souhaitons amorcer cette concertation au début de l'année 2015. Il y a de l'avenir d'un pan important de notre secteur forestier et des emplois dans nos régions.

PERTE DES CONTRATS DE BEST BUY

Le Conseil devrait faire pression sur Résolu

L'entreprise forestière est responsable de son malheur, mais préfère accuser les écologistes

NICOLAS MAINVILLE

Directeur de Greenpeace au Québec

Dans *Le Devoir* du 17 décembre, le p.-d.g. du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), M. André Tremblay, fait une attaque en règle contre Greenpeace, nous accusant de faire une « *campagne de désinformation* ». Cette charge, couplée à celle de Produits forestiers Résolu et de plusieurs représentants régionaux, fait rage depuis que la chaîne Best Buy a décidé d'exiger la certification du Forest Stewardship Council (FSC) pour ses achats de papier provenant de Résolu. Cette décision de Best Buy vise, selon leur déclaration, à renforcer la durabilité de leur chaîne d'approvisionnement. En préférant le papier FSC, Best Buy exige ainsi que son fournisseur respecte les droits des Premières Nations et des travailleurs, protège les espèces menacées et les forêts vierges et assure une gestion durable de nos forêts publiques. Or si les p.-d.g. de Résolu et du CIFQ grimpent dans les rideaux depuis cette annonce, c'est justement parce que Résolu, le principal fournisseur en papier pour Best Buy, a échoué au test FSC il y a un an et s'est fait retirer trois certificats au Québec et en Ontario. Un quatrième certificat allait tomber en Ontario l'été dernier; mais Résolu a préféré poursuivre ses vérificateurs afin que leur rapport ne soit pas publié.

Faire ses devoirs

Bien que Résolu ait été averti par ses vérificateurs indépendants à plusieurs reprises et qu'elle avait ensuite un an pour retrouver sa certification, la multinationale a préféré ignorer les recommandations des vérificateurs et simplement miser sur une autre norme créée par et pour l'industrie (SFI). Cette norme n'est ni crédible, ni indépendante, ni exigée par les marchés. Contrairement aux autres grands joueurs du marché qui ont épousé la norme FSC et qui ont fait des efforts pour la conserver au fil du temps, l'ancienne Abitibi-Bowater se retrouve aujourd'hui pénalisée et préfère attaquer Greenpeace plutôt que de faire ses devoirs.



ASSOCIATED PRESS/INTERNATIONAL BOREAL CONSERVATION CAMPAIGN, MATT MEDLER

La norme FSC exige que les entreprises laissent plus de place aux autres utilisateurs de la forêt.

« Résolu a préféré faire du lobbying auprès du gouvernement pour empêcher la protection adéquate de nos forêts, se privant du même coup d'importants certificats »

Actuellement, le Québec au sud de la limite des forêts dites « exploitables » ne compte qu'à peine 5% d'aires protégées. Messieurs Garneau et Tremblay auront beau crier sur tous les toits que nous sommes les meilleurs au monde, ce discours sonnera faux tant qu'une plus grande proportion de nos forêts publiques ne sera pas allouée aux autres utilisateurs de la forêt, que ce soit pour l'utilisation traditionnelle des communautés autochtones, l'écotourisme, la villégiature ou la recherche scientifique. La norme FSC exige que les compagnies laissent plus de place à la protection de la nature et aux autres utilisateurs de la forêt et utilisent leur influence pour assurer la création d'aires protégées. Plutôt que de se conformer à

cette vision, Résolu a préféré faire du lobbying auprès du gouvernement pour empêcher la protection adéquate de nos forêts, se privant du même coup d'importants certificats.

Appel du syndicat

En conférence de presse mercredi, le syndicat de Résolu (CSN) a exigé que la multinationale fasse tout pour retrouver ses certificats FSC. Elle appelle à la création d'un comité de travail et se met à la recherche de solutions. Nous y voyons là une approche constructive qui contraste radicalement avec les attaques aveugles de M. Tremblay. Car les solutions existent, et l'objectif que nous avons depuis des années est justement de

miser sur un équilibre entre exploitation et conservation de nos forêts publiques afin d'assurer des emplois stables et des écosystèmes en santé.

Si nous pouvons comprendre la frustration de Résolu face à ses propres échecs et son isolement au sein de l'industrie, nous nous expliquons mal la position du Conseil de l'industrie forestière du Québec. Plutôt que de servir de machine à relations publiques pour Résolu et d'attaquer Greenpeace, et par le fait même les milliers de citoyens qui exigent une meilleure gestion de nos forêts publiques, le CIFQ devrait plutôt se ranger du côté des solutions et travailler de concert avec les différents intervenants, y compris le mouvement environnemental.

Le droit à l'indignation

LISE PAYETTE



Ce n'est pas un droit qu'on trouve dans la Charte et c'est bien dommage. Ce ne sont pas les sujets de s'indigner qui manquent pourtant. L'indignation est essentielle dans notre monde, si fragile face au chant des sirènes et si docile face aux autorités qui ne se gênent pas pour manipuler les citoyens ou pire, les soumettre sans appel. L'indignation est une réaction saine qui permet de dénoncer les injustices dont les humains sont victimes et d'entretenir une flamme qui autrement aurait tendance à s'éteindre quand le vent se lève.

Pour ma part, je prêche l'indignation depuis que j'ai 10 ou 11 ans. J'ai commencé chez les sœurs, car j'ai hérité ma capacité de m'indigner de ma grand-mère Marie-Louise qui ne trouvait pas beaucoup de qualités au monde dans lequel elle vivait et qui a fait en sorte que je ne me laisse pas marcher sur les pieds sans réagir. Je lui en ai toujours été reconnaissante. Ce sont ses leçons qui m'ont guidée durant toute ma vie.

A quelques jours de Noël, je ne peux pas ne pas penser à elle. Elle détestait cette fête parce qu'elle la trouvait trop commerciale (imaginez ce qu'elle dirait aujourd'hui), trop « anglaise » aussi parce qu'à l'époque on entendait plus souvent « *Merry Christmas* » que « Joyeux Noël » dans les rues de Montréal. Elle ne supportait pas non plus d'entendre le *Minuit, chrétiens* surtout à cause de ces deux lignes qui disent: *Peuple à genoux, attends ta délivrance*. Elle voulait que ces mots soient changés pour « *PEUPLE DEBOUT, CHANTE TA DELIVRANCE* ». Ma Marie-Louise était une femme rare à son époque.

Il m'arrive souvent de me demander quels seraient ses combats aujourd'hui. Je sais qu'elle serait de toutes les manifs, casseroles en main, et qu'elle n'accepterait jamais qu'on fasse perdre aux femmes le peu qu'elles ont réussi à obtenir au cours des 40 dernières années. Elle voudrait des garderies gratuites, des infirmières respectées, des conditions de travail justes et surtout pas mesquines pour toutes ces femmes de la fonction publique qui sont toujours les moins bien payées et sur qui tout le système repose. Leurs acquis avaient réussi à leur redonner une identité propre et une fierté qu'on balaise sous le tapis. Marie-Louise n'accepterait pas qu'on bardasse les élèves en les changeant d'école pour réduire les commissions scolaires. Un « gouvernement aux longs couteaux » vient pourtant de tout remettre en question.

Pour ma part, je crois que le *trip* de pouvoir de nos dirigeants actuels a tout pour nous indigner. Et ils affirment même, sans s'en excuser, que le pire est à venir. Drôle de phénomène que ces gouvernements auxquels nous « prêtons notre pouvoir » en les élisant et qui nous crachent au visage dès qu'ils sont en selle.

Dans le monde entier, on s'entend pour dire que l'éducation des jeunes est en état d'urgence. Ici, on coupe les ressources, on augmente le nombre d'élèves par classe, on augmente outrageusement les revenus des têtes dirigeantes des universités, mais on coupe dans les besoins essentiels de la culture et des sciences. On charcute sans état d'âme dans ce qui fait de nous un peuple créateur et en état de survivance.

Certains de mes lecteurs me reprochent parfois mon indignation face à ce qu'on fait vivre au peuple québécois. On n'appelle pas toujours « indignation » mes reproches et mes coups de colère, mais je peux certifier que mes critiques émanent de ma capacité d'indignation qui fait partie de mon ADN et qui me servira d'adrénaline jusqu'à la fin de mes jours. Ce n'est certainement pas le moment de se taire et de laisser faire.

J'ai donc l'intention de vous revenir le 9 janvier 2015. Ma réserve d'indignation est suffisante pour envisager une année sous le règne des trois docteurs qu'il ne faut surtout pas confondre avec les Rois Mages. Les nôtres ne nous offrent ni or ni encens, mais un cafouillage que nous allons subir longtemps. Pas plus d'ailleurs que le ministre du Trésor qui fait plus penser à Séraphin Poudrier qu'à un administrateur du Trésor public. Quant au ministre des Finances, je ne suis pas arrivée encore à saisir vraiment de quoi il parle.

Je vous fais tous les vœux d'usage et je me dis que 2015 sera ce que nous en ferons. C'est à nous de jouer maintenant. Je vous remercie de continuer à me lire. Je vous souhaite à tous une année 2015 moins angoissante que celle qui se termine. Je vous suggère de mettre le mot « solidarité » dans votre vocabulaire de chaque jour. Nous en aurons besoin. Quant au droit à l'indignation, je souhaite vous voir vous lever pour l'affirmer haut et fort. Quand nous serons tous assez indignés, nous serons invincibles.

PETITES LIBRAIRIES

Qu'attendez-vous, Madame la Ministre ?

Texte collectif des organisations de la chaîne du livre*

Lettre adressée à la ministre de la Culture Hélène David

Madame la Ministre, Nous, membres de la Table de concertation du livre, vous écrivons concernant le Plan de soutien à la librairie agréée. Dès votre nomination comme ministre, vous aviez indiqué votre ferme intention d'agir rapidement pour « *mettre en place des mesures efficaces* » d'aide aux librairies qui auraient aussi des effets sur les lecteurs et sur l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre. La démarche annoncée semblait alors ambitieuse. Tout indiquait que vous aviez saisi l'urgence de la situation.

Or, six mois plus tard, rien n'a encore été annoncé. Ce devait être en octobre, puis à la fin de l'automne, et maintenant, on nous indique que ce sera peut-être en janvier ou en février prochain. Le temps passe, une demi-douzaine de librairies a fermé ses portes définitivement au cours de la dernière année.

Les gens de notre industrie ne peuvent plus attendre. Nous avons besoin de mesures consistantes pour consolider le réseau des librairies.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le gouvernement semble prêter bien peu d'intérêt aux livres et à la lecture.

ries. Tout le monde le sait. Il s'agissait même de la conclusion unanime de la commission parlementaire tenue en août et en septembre 2013.

Peu d'intérêt

À ce sentiment d'urgence s'ajoute la perception que, de manière générale, le nouveau gouvernement semble prêter bien peu d'intérêt au livre et à la lecture. Voyons ce qui s'est passé au cours des derniers mois: coupe de 20%

du crédit d'impôt pour l'édition de livres; abandon du projet de prix réglementé du livre; inertie du ministre dans l'affaire Renaud-Bray-Dimedia, reléguée au rang de conflit commercial entre deux entreprises; cafouillage dans le programme La culture à l'école; compressions dans les budgets d'organismes tels que BAnQ ou la Fondation pour l'alphabétisation, etc. Et que dire des déclarations sidérantes du ministre de l'Éducation concernant les bibliothèques scolaires? Du jamais-vu!

D'ailleurs, à ce propos, malgré le *mea culpa* public du ministre et son engagement à forcer les commissions scolaires à acheter autant de livres que par le passé, sachez que les acquisitions sont au point mort depuis septembre dans plusieurs écoles. Tout ceci en quelques mois seulement.

Les succès du secteur québécois du livre reposent avant tout sur le dynamisme, la créativité et la passion de ses artisans. Nous réalisons l'essentiel du travail. Le gouvernement du Québec a néanmoins lui aussi un rôle important à jouer. Car le livre et la lecture sont intimement liés au développement des individus et des sociétés. Le livre n'est pas un produit comme les autres.

Souhaitons que l'année 2015 soit propice à la mise en œuvre d'actions fortes en faveur du livre et de la lecture.

*Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ); Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF); Association des libraires du Québec (ALQ); Association nationale des éditeurs de livres (ANEL); Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (FQCMS); Réseau BIBLIO du Québec; Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfali (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazelli (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stora (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Dossé, Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elmann, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

BOKO

SUITE DE LA PAGE 1

taine de villes tombées aux mains de Boko Haram ces derniers mois.

Si le drame de Chibok — 219 filles sont toujours otages de Boko Haram — avait marqué les esprits, en raison de la mobilisation internationale autour de la campagne #BringBackOurGirls sur les réseaux sociaux, l'enlèvement de femmes par les islamistes est relativement fréquent dans cette région du Nigeria. Ces femmes et jeunes filles servent d'esclaves sexuelles, font la cuisine et les tâches ménagères dans les camps de Boko Haram, et elles sont aussi utilisées en première ligne dans les combats, selon un récent rapport de Human Rights Watch.

Tuerie

Les insurgés, arrivés en convoi, ont attaqué le village de Gumsuri, à 70 kilomètres au sud de Maiduguri, la capitale de l'État de Borno, jetant des cocktails Molotov et des bidons d'essence sur les maisons et tirant sur habitants, selon deux responsables locaux et un témoin.

«*Ils ont tué 32 personnes, dont l'imam de la localité et le chef de la milice locale*», a déclaré un des responsables. «*Après avoir tué nos jeunes, les insurgés ont emmené nos femmes et nos filles*», a dit un habitant, Mukhtar Buba, qui a fui Gumsuri pour se réfugier à Maiduguri.

Selon une liste établie par les ilotiers et les chefs traditionnels de Gumsuri avec les familles des victimes, de jeunes garçons font aussi partie des 185 otages. Un chef de milice basé dans cette région, Usman Kakani, a affirmé de son côté que 191 femmes et enfants avaient été capturés.

Selon les témoins, les islamistes ont fait monter les otages à bord de camions et les ont emmenés dans la forêt de Sambisa, un de leurs fiefs, où les lycéennes de Chibok avaient aussi été transportées avant d'être séparées en petits groupes.

L'Union européenne a dénoncé dans un communiqué les attaques inacceptables contre des villageois innocents et assuré le «*peuple nigérian de son soutien*».

Les informations sur cette attaque ont mis quatre jours à émerger à cause notamment de l'absence quasi totale de réseau de téléphonie mobile et des routes en mauvais état dans cette région.



FLORIAN PLAUCHEUR AGENCE FRANCE-PRESSE

Les exactions commises par Boko Haram forcent des centaines de femmes à fuir leur village. Plusieurs n'ont d'autres choix que de recevoir de l'aide humanitaire de la Croix-Rouge comme ici, à Yola, dans l'est du Nigeria.

Selon un des responsables locaux, le village bénéficie de la protection d'une milice privée relativement efficace, mais celle-ci a été dépassée par l'attaque de dimanche.

L'armée absente

Malgré leurs faibles moyens logistiques, les Civilian JTF, ces jeunes réunis au sein de milices pour combattre les islamistes, semblent s'être substitués à l'armée dans plusieurs zones du nord-est, où les attaques de Boko Haram sont quasi quotidiennes. Mercredi, une cour martiale nigériane a condamné à mort 54 soldats accusés de mutinerie pour avoir refusé de participer à une opération contre les islamistes dans cette région, selon leur avocat, Femi Falana. Les soldats placés en première ligne se plaignent constamment du manque d'armes et de matériel.

Les islamistes, qui se sont emparés d'une vingtaine de villes et ont proclamé un califat dans les zones sous leur contrôle, possèdent des chars,

des lance-roquettes et d'autres armements lourds, alors que les troupes nigérianes manqueraient même de munitions pour leurs fusils.

«*Le serment prêté par les soldats n'est pas un droit au suicide*», s'est insurgé M^e Falana à la lecture du verdict.

Par ailleurs, plusieurs centaines de combattants de Boko Haram ont attaqué mercredi une base de l'armée camerounaise à Amchidé, une localité de l'extrême nord du Cameroun frontalière avec le Nigeria. L'armée camerounaise a affirmé avoir tué 116 islamistes et déplorer seulement un mort dans ses rangs.

Le groupe islamiste mène régulièrement des attaques dans cette zone, massacrant des civils et effectuant des razzias dans les villages. L'insurrection de Boko Haram et sa répression par les forces de l'ordre ont fait plus de 13 000 morts et 1,5 million de déplacés au Nigeria en cinq ans.

Agence France-Presse

FILM

SUITE DE LA PAGE 1

Town, directrice adjointe du US-Korea Institute de l'École des hautes études internationales (SAIS) de l'Université John Hopkins à Baltimore. Elle rappelle la séquence des événements qui pointe vers cette responsabilité probable.

Sony a financé la production du film *The Interview*, dans lequel deux journalistes ayant obtenu une entrevue avec le dictateur Kim Jong-un sont embauchés par la CIA pour l'assassiner. Pyongyang a qualifié le projet de film «*d'acte de guerre*» dès l'annonce de sa mise en production. Après avoir dérobé des téraoctets de données et coulé des dossiers en ligne, les pirates menaçaient des pires foudres les salles où devait sortir le film à la Noël.

Un risque

«*Ce film, malgré le droit à la liberté artistique, pousse le bouchon loin en imaginant l'assassinat d'un chef d'État*, dit encore M^{me} Town. *Je crois que c'est une première et, personnellement, je trouve que c'est de mauvais goût sans être illégal. Envisager cette possibilité à propos d'un leader vénéré au plus haut niveau devient un choix artistique extrêmement risqué. En Corée du Nord, toute forme de diffamation [de la dynastie communiste] des Kim est considérée comme un crime contre l'État. C'était donc prévisible que le portrait de Kim Jong-un allait susciter de vives protestations, même si pour nous, aux États-Unis, "ce n'est qu'un film".*»

Benoît Hardy-Chartrand, lui aussi spécialiste de la Corée, ajoute que la forte réaction du régime provient probablement de sa crainte de voir circuler le brûlot comique sous le manteau. «*La barrière qui bloque la circulation de l'information est de plus en plus poreuse depuis une dizaine d'années*, dit le chercheur du Centre for International Gover-

«*La Corée du Nord va s'isoler de plus en plus ou se rapprocher de la Russie*»

Benoît Hardy-Chartrand

nance Innovation de Waterloo. Il a été joint au Japon. «*Les Nord-coréens peuvent avoir accès à des émissions de radio ou de télévision, des films, à leur risque et péril bien sûr. Je crois que les autorités sont préoccupées par cette nouvelle réalité. Ils craignent de voir circuler un film qui nuit à la légitimité du leader.*»

Une première

Le retrait du film demeure sans précédent dans l'histoire du cinéma américain. Hollywood a longtemps autocensuré des éléments de ses productions. Mais jamais un studio n'avait condamné un film avant son lancement pour des raisons autres qu'économiques. Sony a aussi confirmé que les sorties ailleurs dans le monde sont annulées, y compris les éventuelles versions DVD ou en vidéo sur demande.

La Maison-Blanche affirme ne pas être intervenue auprès de Sony ou des grandes chaînes de distribution pour empêcher la diffusion. D'ailleurs, la comédie potache a été approuvée en cours de réalisation par des membres du département d'État, l'équivalent du ministère des Affaires étrangères. *The Interview* aurait même été qualifié de «*bel outil de propagande*» contre un des régimes les plus répressifs du monde. Un rapport de l'ONU déposé cette année a comparé ses crimes à ceux de l'Allemagne nazie.

«*Je ne pense pas que c'était une bonne idée d'annuler la première du film*, juge M^{me} Town. *Cela établit un dangereux pré-*

cédent pour les futurs cyberterroristes [ils peuvent gagner] et contre la liberté d'expression en général. Je comprends les problèmes posés par une demande de sécurité qui se serait accrue dans les salles de cinéma. Je pense tout de même qu'on aurait pu trouver d'autres moyens de gérer la situation sans céder aux demandes [de censure].»

Et maintenant?

Que va-t-il arriver? Benoît Hardy-Chartrand prédit que la crise va isoler encore plus la Corée du Nord alors que le pays donnait quelques signes d'ouverture depuis un certain temps.

Un exemple significatif: de hauts dirigeants ont effectivement accordé des entrevues à des médias étrangers ces derniers mois. «*Ces efforts sont anéantis*, dit le jeune chercheur. *La Corée du Nord va s'isoler de plus en plus ou se rapprocher de la Russie, elle aussi de plus en plus à l'écart sur la scène internationale.*»

Les États-Unis ont-ils seulement les moyens de sanctionner l'État voyou déjà séparé et coupé de tout ou presque?

«*Sans une déclaration ferme des organismes d'enquête expliquant à la fois que la Corée du Nord a été impliquée et à quel niveau, nos évaluations extérieures demeurent de pures spéculations et très peu d'actions juridiques semblent possibles*, dit Jenny Town. *La réalité, c'est que ce piratage, qui n'a blessé personne physiquement, est une violation flagrante du droit international et un acte de cyberterrorisme qui devraient être considérés comme tels, comme dans les affaires précédentes. Mais sans aveu de culpabilité de la part de la Corée du Nord, peu de mesures de représailles semblent justifiées.*»

La spécialiste de ce pays forteresse ajoute que personnellement elle croit que le film devrait être diffusé. «*Peut-être pas le jour de Noël*, conclut-elle, *mais simplement par principe...*»

Le Devoir

L'adaptation de la BD Pyongyang compromise

C'est à n'y rien comprendre. La campagne d'intimidation de la Corée du Nord contre les studios de cinéma américain serait-elle en train de rattraper le Québec et l'un de ses créateurs, le bedéiste Guy Delisle?

Après l'annulation par Sony du lancement de son film *The Interview*, ce serait au tour de l'adaptation au cinéma de son roman graphique *Pyongyang* (L'Association) d'être compromise, New Regency ne voulant plus produire un film que la Fox ne veut désormais plus distribuer. L'information est partie du site spécialisé Deadline, d'Hollywood, qui a reproduit une déclaration du réalisateur du film, Gore Verbinski, sur l'annulation de l'adaptation dont le tournage devait débuter en mars prochain. Elle a été reprise en boucle dans les univers numériques. Ni la Fox ni New Regency n'ont toutefois confirmé cette mise au rancart du projet.

«*Pour clarifier la situation*, écrit-il, *hier [mercredi], New Regency et la Fox m'ont annoncé qu'ils ne distribueraient pas le film. Avant cela, nous avions le feu vert et le financement complet par New Regency. J'ai cru comprendre que vu la situation chez Sony, la Fox avait décidé de ne pas distribuer le film. Sans distributeur, New Regency se voit obligé de mettre un terme à la production. Ce que j'en pense maintenant: je trouve ironique le fait que la peur annihile la possibilité de raconter des histoires qui dépeignent notre capacité à surmonter la peur.*»

Sur son blogue, Guy Delisle, qui a parlé à Verbinski récemment, s'est dit attristé jeudi par cette nouvelle. «*J'étais enthousiaste, et de savoir que tout ce projet tombe à l'eau me désole profondément*, a-t-il écrit. *Ce qui me désole surtout, ce sont les raisons qui ont conduit à cette annulation. On aurait pu imaginer qu'une grosse multinationale résisterait devant les menaces d'une bande de hackers nord-coréens.*»

Le personnage autobiographique de son *Pyongyang*, récit drôle et intimiste qui relate son passage dans la dictature nord-coréenne où il a supervisé la production de dessins animés dans les années 90, devait être incarné au grand écran par l'acteur Steve Carell qui, sur Twitter, a résumé l'annonce de l'annulation avec un laconique «*triste jour pour l'expression créative. La peur se nourrit de l'âme.*»

Fabien Deglise



Guy Delisle

QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

ment, il consacrait plus de 20 heures par semaine à la cause. Or c'était beaucoup plus facile à cette époque, dit-il.

«*Il n'y a pas de comparaison. Aujourd'hui, nos dossiers prennent six ou sept ans avant d'aboutir. Et ça, c'est quand tout va bien. C'est un minimum. [...] Quand on a commencé, ça prenait quelques mois.*»

Il existe au Canada deux modes de parrainage de réfugiés. Le parrainage public par lequel les réfugiés sont pris en charge par l'État via les camps de réfugiés. Il y a aussi ce qu'on appelle le parrainage privé, par lequel des organismes de bienfaisance, comme celui de Saint-Yves, qui soutiennent des familles qui souhaitent ramener leurs proches au Canada.

Actuellement, le comité a 40 ans dossiers en attente. La moitié concerne des Afghans et l'autre des Africains, principalement de RDC. Même si l'histoire de Kalala est particulièrement dramatique, il ne s'agit pas d'un cas unique, selon Gilles Jolicœur.

Il pense notamment au cas d'un autre jeune Congolais dont les démarches s'enlisent. «*On a parrainé ses frères et sœur ça fait cinq ans environ, et ça avait été aussi long que pour Kalala. Les dossiers s'étaient perdus alors il a fallu recommencer les procédures et ça a été extrêmement long.*»

Depuis, le jeune homme s'est marié. «*Il s'est marié au Congo [RDC] et depuis il tente de parrainer sa femme et c'est un tas de problèmes, alors je l'accompagne.* [...] *Les procédures ont été amorcées à l'été 2011 et elle n'est toujours pas arrivée.*»

Pourquoi? M. Jolicœur raconte que l'ambassade du Canada, qui gère les dossiers en Afrique depuis Dakar, perd souvent des documents. «*Ils perdent les dossiers, ou encore ils ne nous disent pas toujours la vérité. Ils nous mettent des bâtons dans les roues tout le temps. Soit ils ont des quotas ou il y a tellement de dossiers et de monde qui les manipulent qu'un ne sait pas ce que l'autre a fait.*»

Il arrive aussi qu'on lui dise de renvoyer un document jugé «*périmé*» quand les procédures traînent en longueur. Et chaque fois, il faut payer. «*C'est 200\$, 300\$ chaque fois pour produire les documents. Le jeune homme est épuisé financièrement. Il ne réussit pas à boucler son budget et il faut qu'il fasse vivre sa femme en plus.*»

Émouvantes retrouvailles à l'aéroport

Kalala aussi envoyait de l'argent tous les mois pour s'assurer que son frère et sa sœur puissent vivre décemment. Pendant des années, il les a crus morts jusqu'à ce qu'une connaissance les reconnaisse en 2005. Ils vivaient comme des vagabonds avec leurs deux grands frères.

Depuis, l'un des frères, David, a été tué par balle. L'autre, Jean-Patrice, n'a pas pu être parrainé en même temps que les plus jeunes parce qu'il était devenu trop vieux pour répondre aux critères du gouvernement.

«*Il en manque un*», a rappelé Kalala à l'aéroport. «*J'aimerais ça aussi qu'il soit là.*»

À la suite d'un appel lancé dans *Le Devoir* lundi, le ministère de l'Immigration du Québec a fait savoir qu'il avait trouvé un recours possible pour l'accueillir en invoquant des motifs humanitaires. Kalala a officiellement envoyé une nouvelle demande au gouvernement mercredi à cette fin.

Alors qu'elle attendait avec les autres à l'aéroport, Andrée Juneau, se réjouissait de la venue prochaine de Jean-Patrice tout en éprouvant un mélange de tristesse et de colère. «*Ça fait dix ans qu'on se heurte à des règlements et des lois qui faisaient toujours en sorte que ce n'était pas possible.* [...] *Je suis triste parce que ces enfants-là, leur enfance leur a été volée. Ça, c'est irrécupérable.*»

Quelques minutes après l'entrevue, on a fini par apercevoir au loin les deux petites silhouettes des adolescents. Quand elle a vu Kalala, la petite sœur a grimpé sur son dos, les yeux remplis de larmes. Le frère, un peu désorienté, suivait avec les bagages. «*Merci beaucoup, merci*», a répété Kalala en larmes, devant les journalistes qui étaient présents pour l'arrivée. Son frère et sa sœur, qui ne parlent ni français ni anglais, se collaient sur lui sans rien dire.

Les deux jeunes vivaient «*dans une précarité assez avancée*», selon Tity Dinkota, un ami de la famille qui les avait visités en 2012. «*La petite était malade souvent, ils habitaient dans une sorte de cubicule avec de l'eau qui n'était pas nécessairement décontaminée. Ce n'était pas évident.*»

Les bénévoles du SARQ étaient en pleurs, tout comme l'équipe de la députée fédérale Annick Papillon qui les a aidés elle aussi. Mme Juneau et son équipe avaient apporté des manteaux d'hiver pour les deux adolescents. On a aussi offert un oursin en peluche à la jeune fille. Lorsque son frère a entrepris les démarches pour la faire venir en 2005, elle avait six ans. Elle en a aujourd'hui 16.

Le Devoir

Rectificatif

Une précision s'impose au sujet du texte «*Les adversaires du maire de Laval s'acharnent*», publié le jeudi 18 décembre. L'ex-candidat à la mairie de Laval Jean-Claude Gobé n'a pas encore décidé s'il allait porter en appel le jugement qui a confirmé l'éligibilité du maire Marc Demers. «*J'ai pris acte du jugement. Je vais l'étudier à fond, en regardant les impacts d'un appel sur la stabilité de la ville et les coûts potentiels*», a précisé M. Gobé. Sa réaction avait échappé au *Devoir* mercredi.

LE DEVOIR Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333	 Le Devoir sur ledevoir.com  sur Facebook et sur Twitter	La rédaction Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541 Par courriel redaction@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3360 Publicité Au téléphone 514 985-3399 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305 Par télécopieur 514 985-3390	Avis publics et appels d'offres Au téléphone 514 985-3344 Par courriel avisdev@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3340 Petites annonces et publicité par regroupement Au téléphone 514 985-3322 Par télécopieur 514 985-3340	Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30) Au téléphone 514 985-3355 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559 Par courriel abonnements@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-5967 Agenda culturel Par courriel agenda@ledevoir.com
---	---	---	--	---